
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Mercredi 22 mars 2000, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Pierre de Freudenberg*, *M^{me} Fatiha Eberle*, *M. Jean-Marc Guscetti*, *M^{mes} Michèle Künzler*, *Ruth Lanz*, *MM. Guy Mettan* et *Jean-Luc Persoz*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mars 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 21 mars et mercredi 22 mars 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'ai une information à vous communiquer. Il s'agit en quelque sorte d'une réponse à deux questions posées par le Conseil municipal concernant la CAMVAL (Coordination des associations mondiales des villes et autorités locales), l'une orale, posée à fin février, et l'autre écrite, la question N° 16, déposée en décembre.

Nous avons reçu, en date du 3 mars 2000, un courrier de la part du nouveau président de la CAMVAL, qui est le maire de Barcelone, comme je vous en avais informés lors d'une des dernières séances du Conseil municipal, à laquelle je m'étais fait excuser, puisque je m'étais rendu à Barcelone pour essayer de négocier la fin de cette affaire. Au vu de la situation régnant au Conseil des présidents et de la situation budgétaire de l'Association faitière des réseaux de villes mondiales, le maire de Barcelone nous fait savoir que cette association rencontre un problème d'ordre financier et que, en l'occurrence, pour des raisons budgétaires, elle ne peut pas maintenir les bureaux de son secrétariat à Genève. D'autre part, les finances de cette association étant déficientes, elle ne peut pas assumer l'entretien de la villa La Concorde pour ce qui est de la gestion des fluides, de l'électricité, du chauffage et autres, modalités d'entretien que nous avons d'ailleurs mentionnées dans une convention. La Ville de Genève n'avait pas l'intention, à un moment donné, d'assumer ces frais à la place de cette association, et comme celle-ci ne pouvait pas envisager le détachement de ses fonctionnaires à Genève, le maire de Barcelone a décidé d'accueillir le secrétariat général de la CAMVAL dans les services de la mairie de Barcelone.

Au vu de cette décision que nous pressentions un peu et à propos de laquelle nous avons tenté d'intervenir tout en essayant de ne pas nuire aux intérêts de la Ville de Genève, nous sommes convenus d'installer pour l'instant le Cabinet des dessins dans cette villa La Concorde, en attendant d'étudier une réaffectation de celle-ci, puisque des travaux sont actuellement en cours à la promenade du Pin et que les activités de ce service du Musée d'art et d'histoire étaient compromises.

Des demandes concernant l'affectation de la villa La Concorde ont été formulées par certaines conseillères municipales. M^{me} Künzler, par exemple, a proposé à un moment donné une solution par rapport aux habitants. Des questions ont également été posées émanant du Parti libéral. Nous avons donc décidé d'étudier d'abord la situation et d'envisager également d'autres possibilités. Nous avons en particulier contacté M. Cherifi, président de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté. Nous entrevoyons d'autres possibilités et nous reviendrons vers vous, afin de vous faire part de l'avancement de la situation et que nous puissions aboutir à une affectation convenable de cette villa La Concorde.

Je vous rappelle que ce point avait été soumis au Conseil municipal avec deux objectifs: le premier consistait à réaliser la conservation de ce patrimoine et le deuxième à affecter cette villa à la CAMVAL. Nous avons atteint le premier objectif, pas le deuxième, mais ce dernier ne relève pas de notre compétence.

Je voulais vous faire part de cette information, d'abord pour répondre aux deux questions orale et écrite, puis pour vous dire que nous vous tiendrons au courant quant à l'avenir de cette maison.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vous donne les informations promises hier à la séance de 17 h concernant la rencontre avec les représentants de Nomades Café, qui s'est déroulée à 15 h cet après-midi.

Auparavant, j'aimerais quand même, au nom du droit de réponse, faire une rectification en profitant de la présence de la télévision pour cela: je n'ai pas mis en cause M^{me} Thorel hier soir. Dans la lettre que vous avez tous reçue, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai écrit que nous avons rencontré des difficultés quant à la qualification de cette animatrice et que nous lui avions demandé de se mettre en conformité avec les prescriptions définies par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). C'est le seul reproche que nous ayons à formuler, en tant que Ville de Genève, à l'égard de M^{me} Thorel. D'autre part, je n'ai pas accusé mon prédécesseur, M. Michel Rossetti, comme cela a été écrit. Reprenez cette même lettre: j'y ai écrit que les occupants actuels et anciens de la Maison du Bout-du-Monde ont été tolérés par deux anciens magistrats. C'est tout ce que j'ai dit hier soir, et rien d'autre. J'ai peut-être mentionné le parti politique de ces deux magistrats, ce qui a agacé certains, mais ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes et à leur parti.

En ce qui concerne le Chalet, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, que M. Nasel, le chef du Service des écoles, m'a confirmée: le Chalet pourra s'installer à la Maison du Bout-du-Monde lundi prochain, ce qui signifie que toutes les séparations entre l'espace occupé par Nomades Café et le Chalet seront mises en place d'ici là.

Certains ont prétendu que des dégâts considérables auraient été commis ce week-end dans cette maison. Je me suis renseigné auprès de M. Nasel, lequel m'a confirmé qu'une porte avait bien été abîmée. Néanmoins, cela résulte en quelque sorte d'une erreur de l'entreprise de menuiserie, qui a placé une porte entre deux espaces dévolus à Nomades Café. On peut donc comprendre que ces jeunes aient eu l'impression que l'on ne leur faisait plus confiance et qu'ils aient manifesté leur violence à l'égard de cette malheureuse porte. Nous avons donc obtenu les explications demandées.

Pour répondre à la question de M^{me} Hämmerli-Lang, qui disait que la cuisine était dans un piteux état, j'ai également demandé à M. Nasel quels travaux avaient été entrepris par la Ville ces dernières années. Voilà le texte qu'il m'a fourni: «Les aménagements des locaux actuels ont été réalisés entre les années 1990 et 1994. Les principales interventions concernaient les espaces du rez-de-chaussée et du sous-sol: aménagement de la cuisine, de la cafétéria, de la discothèque et des locaux du sous-sol.» Il est à noter que ce sont surtout les locaux du sous-sol – vous vous en serez rendu compte si vous les avez visités – qui ont coûté très cher, puisqu'il s'agissait à ce moment-là, avec l'accord du magistrat de l'époque, de construire une disco. Vous savez bien qu'une disco n'est jamais bon marché! «La somme engagée pour ces travaux s'élevait à l'époque à environ 120 000 francs provenant des montants destinés aux maisons de quartier. Depuis la décision de la Ville de Genève en 1995 de supprimer l'aide municipale à l'association de la Maison du Bout-du-Monde et durant les longues procédures judiciaires qui ont suivi jusqu'à l'année dernière, les services municipaux ne sont plus intervenus dans le bâtiment. Les seules prestations qui ont été maintenues durant cette période concernaient le paiement des contrats d'entretien et des installations de sécurité, ainsi que la fourniture des fluides et des énergies.»

J'évoque maintenant la réunion de tout à l'heure avec Nomades Café. M. Nasel, M. Aegerter, M^{me} Lücker-Babel pourront vous confirmer, si vous leur posez la question, car ils jouent la transparence à l'image de leur magistrat, que j'ai été extrêmement ferme hier en lançant un ultimatum à Nomades Café. J'ai demandé à ce groupe de ne plus organiser de soirées jusqu'à la fameuse séance du 31 mars dont je vous ai parlé et qui réunira, je vous le rappelle, le Service des écoles, les voisins qui nous ont écrit avant-hier – leur lettre a été lue hier au Conseil municipal – Marie-Françoise Lücker-Babel, la juriste du département chargée de préparer les contrats de confiance, les représentants de Nomades Café, M. Aegerter et moi-même. Cette séance est destinée à examiner comment gérer la cohabitation à la Maison du Bout-du-Monde. Les représentants de Nomades Café se sont engagés à ne plus organiser de soirée jusqu'au 31 mars. S'ils transgressent cette obligation – je leur ai confirmé cela par une lettre recommandée écrite tout à l'heure – il y aura rupture de contrat, rupture de confiance.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, contrairement à certains, je crois que la cohabitation est possible dans ce bas monde entre jeunes et moins jeunes.

M. André Hediger, conseiller administratif. J'avais une annonce à vous faire hier soir, mais je n'ai pas voulu m'engager dans cette déclaration lors de la reprise des débats à 20 h 30, afin de ne pas interrompre la discussion concernant le nouveau Musée d'ethnographie. Je vous communique donc cette information ce soir.

Il s'agit de la sécurité civile. Je souhaite vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous avons mené des négociations pendant vingt-deux mois, tout d'abord sur la base du projet que l'on peut appeler «des trois secrétaires généraux» ou du Canton. De nombreuses réunions des groupes de travail ont eu lieu ainsi que des discussions, et moi-même, qui suis concerné, je comptais de nombreux collaborateurs, membres de ces groupes de travail. Au cours de ces vingt-deux mois, il n'a pas été tenu compte de l'avis des collaborateurs de la Ville de Genève, qui représentent pourtant les intervenants sur le terrain: le Service d'incendie et de secours (SIS), les pompiers volontaires et même la Protection civile.

Rappelez-vous: c'est en juin de l'année passée, avant les vacances, qu'un premier projet a vu le jour, prévoyant une structure administrative «mammouth» à Bernex, dans le cadre des installations du Canton. Il s'agissait d'une sorte de conseil d'administration formé d'un directeur général, de cinq directeurs de division et de 78 collaborateurs.

Sur la base de cette structure, qui nous a fortement déplu, à mes collaborateurs et à moi-même, des discussions ont encore eu lieu à la rentrée, en septembre et en octobre. Le projet a été affiné au niveau cantonal avec l'Association des communes genevoises (ACG), pour déboucher sur des plans de financement qui, après examen, ne permettaient aucune économie réelle.

C'est à ce moment-là qu'un contre-projet auquel j'avais donné une impulsion a été réalisé sous ma direction par mes collaborateurs. Ce contre-projet se basait sur le respect de l'autonomie communale, telle qu'elle est exposée dans le discours de législature du Conseil administratif, et prévoyait une collaboration avec les communes en matière d'organisation. Toutefois, le Canton n'était pas réellement impliqué. Par ce projet, il lui était même demandé de supprimer les doublons.

Les deux projets se sont donc heurtés. Mes collaborateurs les ont expliqués de novembre 1999 à février 2000 dans les différents groupes politiques et aux instances de l'ACG. Je les ai moi-même présentés au personnel du Service d'incendie et de secours, aux pompiers volontaires de la Ville et au personnel de la Protection civile. La commission du personnel du Service d'incendie et de secours vous a approchés – ce qui était son droit – pour donner son avis, étant donné sa très grande inquiétude. Ces deux projets ont également été soumis à la commission des sports et de la sécurité, ce qui signifie qu'une très large information a été faite à ce sujet.

Avec l'ancien Conseil administratif comme avec le nouveau, il y a eu rapport sur rapport: des piles de documents! Je rappelle que j'avais moi-même fait réaliser en 1998 une étude sur la valeur financière que représentait le Service d'incendie et de secours appartenant à la Ville de Genève. Celle-ci se montait à 45 millions de francs avec les terrains, les bâtiments et le matériel, même sans tenir

compte des subventions versées par les communes, c'est-à-dire à peu près 8,5 millions ou 9 millions de francs au cours de ces dernières années. Je l'ai toujours dit: je ne braderai pas les biens de la Ville de Genève et je m'opposerai à ce qu'on les brade. Vous avez agi de même, en son temps, lorsque la fameuse résolution N° 257 du Conseil administratif qui avait été renvoyée à la CADHER (commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville de Genève) en juin 1997 est revenue de commission et que vous l'avez «blindée» au niveau du Conseil municipal. En effet, une forte majorité d'entre vous avait alors demandé que les missions des pompiers et le statut du personnel du Service d'incendie et de secours ne soient pas remis en question.

A ce jour, je le dis encore: si on n'avait pas élaboré le contre-projet, le Conseil d'Etat aurait déposé un projet de loi en vue de créer, à partir du projet cantonal, une fondation de droit public. En outre, ne disposant pas encore d'un avis juridique, je n'étais pas certain que l'on puisse intégrer les services de sécurité genevois à une fondation de droit public. Par ailleurs, en cas de création de cette fondation, nous aurions dû passer à la caisse, car il était prévu, dans le projet de loi, non seulement que la Ville abandonnait ses biens, mais qu'en plus elle fournissait un apport de 10 millions de francs au capital de ladite fondation; les communes et l'Etat auraient respectivement versé le même montant.

Ce sont les dangers que présentait ce projet cantonal qui nous ont fait réagir violemment, mes collaborateurs, les pompiers et moi-même. Effectivement, ce projet prévoyait une diminution de 40 à 50 unités des effectifs du Service d'incendie et de secours dans les sept à dix ans à venir. Les contingents partant à la retraite n'auraient pas été remplacés. La fermeture de la caserne 3 à Frontenex était également envisagée. Si cette caserne a été construite il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années, c'est qu'elle répondait à une demande, vu le développement économique de cette région et la densification de la population dans la région Chêne-Thônex-Cologny. Le projet cantonal prévoyait encore une réduction du matériel et des locaux des sapeurs-pompiers volontaires sur dix ans et une diminution des effectifs de la Protection civile. Or cela a déjà été fait puisque, en dix ans, j'ai réduit ces effectifs de 22 unités.

Compte tenu de ces dangers, le projet cantonal posait donc un problème et remettait en question la sécurité dans notre ville et dans notre canton. Par ailleurs, je n'étais pas persuadé que son adoption permettrait de réaliser des économies, bien au contraire. A mon avis, avec le temps, cette structure cantonale se serait révélée beaucoup plus onéreuse que la structure actuelle. En outre, je le rappelle, les collaborateurs du Service d'incendie et de secours étaient extrêmement mécontents.

Après la présentation des différents rapports au Conseil administratif et l'engagement par celui-ci de nombreuses discussions, une dernière rencontre

avec l'ACG a eu lieu le 29 février dans mes bureaux, en présence des trois secrétaires généraux, du président de l'ACG, de son vice-président et de mes collaborateurs. La première chose que les représentants de l'ACG nous ont demandée lors de cette entrevue fut d'abandonner notre projet et de nous baser sur le leur pour discuter. Ma position était tout autre: j'étais prêt à abandonner le contre-projet mis au point avec mes collaborateurs, mais à la condition que l'ACG abandonne également le sien. Nous aurions donc tous repris l'étude de la question au commencement: les pompiers, volontaires ou non, l'état-major et les responsables cantonaux, tel l'inspectorat du feu. Or les représentants de l'ACG ont refusé catégoriquement. D'ailleurs, à un moment donné, après trois heures de négociations, ils ont même dit: «S'il n'y a pas d'économies, on ne va pas se crisp sur le projet cantonal.»

J'ai encore fait le soir même un procès-verbal que j'ai présenté le lendemain à mes collègues du Conseil administratif. Nous avons alors entamé une énième discussion à ce sujet, au cours de laquelle le Conseil administratif a pris une décision que je vais vous communiquer. On aura encore l'occasion d'en parler longuement, Mesdames et Messieurs: en effet, comme vous l'aviez demandé dans le rapport N° 257 A émanant de la CADHER, dont la résolution amendée avait été votée par le Conseil municipal en novembre 1998, je suis chargé de préparer un rapport qui vous sera présenté dans cette enceinte et renvoyé en commission.

A ce jour, la position du Conseil administratif, dont je vais vous lire l'énoncé, est donc la suivante: «Le Conseil, revenant sur les différentes propositions dont il a été saisi concernant l'évolution à donner au dossier sur la sécurité civile, procède à un large échange de vues à ce sujet, au terme duquel les décisions suivantes seront prises:

»1) Le projet «Sécurité civile Genève», le contre-projet du département des sports et de la sécurité, ainsi que la proposition du magistrat du 19 février 2000 portant sur le statu quo sont rejetés par le Conseil en ce qui concerne leurs principales conclusions.»

Je précise que le projet «Sécurité civile Genève» est celui du Canton. Par ailleurs, j'avais proposé à mes collègues du Conseil administratif le statu quo.

«2) Le Service d'incendie et de secours restera au sein de la municipalité, dès lors que ce service donne entière satisfaction dans son fonctionnement, que le personnel n'adhère pas aux options prises dans le cadre du projet «Sécurité civile Genève», qui n'offrirait pas, par ailleurs, toutes les garanties nécessaires du point de vue du maintien de la sécurité.

»3) Des discussions devront être engagées avec les communes sur une base nouvelle, pour obtenir de celles-ci une participation financière en fonction des risques encourus selon un modèle propre aux assurances: couverture, sécurité.

»4) Le Conseil accepte la constitution d'une commission mixte pour associer les communes aux décisions concernant les investissements, étant précisé que toute décision dans ce domaine devra être prise avec l'accord de la Ville et de la majorité des représentants des communes siégeant dans cette commission.

»5) Le Conseil tient à conserver la maîtrise des budgets de fonctionnement du Service d'incendie et de secours.

»6) En ce qui concerne la Protection civile, le Conseil considère que les efforts faits au cours de ces dernières années doivent être poursuivis et encore accentués, le désengagement de la Municipalité n'étant pas suffisant à ce jour dans ce domaine. Les effectifs devront par conséquent encore être réduits, et le Conseil renoncera à de nouveaux investissements.

»7) Une meilleure utilisation du centre de formation de Richelien devra être recherchée, afin d'éviter un double emploi avec les installations de Bernex.»

Il s'agit de la Protection civile.

«8) M. Hediger préparera le rapport à présenter au Conseil municipal.»

Voilà donc la décision du Conseil administratif, que j'ai fait connaître le lundi suivant au personnel du Service d'incendie et de secours et de la Protection civile; vous le savez, ils étaient en état de grande effervescence et très mécontents, et je souhaitais calmer le jeu.

Pour finir, j'aimerais dire que, samedi passé, lors de l'assemblée de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers, le président, M. Meier, a présenté la position de la Ville de Genève, qui a été saluée par de grandes acclamations de l'ensemble des pompiers du canton. Voilà l'information que je tenais à vous communiquer. Je défendrai la position du Conseil administratif en commission et devant le Conseil municipal.

M. Sami Kanaan (S). Je remercie beaucoup le magistrat de ces informations à la fois détaillées et précises concernant ce dossier extrêmement sensible. Je me réjouis de voir le rapport qui va compléter cette information orale.

J'aurais une remarque à faire: indépendamment du fond – et il se peut fort que le Conseil administratif ait raison, sous réserve de l'examen du rapport – en termes de communication publique, c'est malheureusement la Ville qui apparaît comme ayant une fois de plus empêché une progression dans le domaine de la répartition des tâches. Je ne dis pas que c'est de votre faute, Monsieur le magistrat, mais pour ce qui est de la communication publique, telle est exactement l'impression donnée. Il est possible que l'on se soit fait manipuler; cela dit, le résultat est mauvais pour la suite de ce genre de discussions.

Je ferai une deuxième remarque: la résolution N° 257 à l'époque – et je sais de quoi je parle, parce que c'est moi qui ait proposé l'amendement principal, qui l'ai donc «blindée», comme vous dites – devait protéger un tas de choses, mais n'empêchait pas nécessairement une réforme en tant que telle. Simple-ment, si celle-ci devait avoir lieu, c'était sous certaines conditions. Mais on en reparlera.

La présidente. Monsieur Losio, vous avez la parole. (*Remarque de M. Pattaroni.*)

M. Pierre Losio (Ve). Mais oui, Monsieur Pattaroni, tout le monde parle, puisque l'on nous donne la parole! Mais je vais parler très brièvement, rassurez-vous. A la suite de cette communication de la part du magistrat, je me pose la question de savoir comment va se dérouler la prochaine rencontre entre les délégués du Conseil administratif et ceux du Conseil d'Etat qui sont chargés de trouver des solutions et des terrains d'entente. Je me demande comment cette démarche unilatérale s'inscrit dans ce processus de négociations avec l'Etat. J'aimerais bien que le Conseil administratif nous tienne assez régulièrement informés de l'état des négociations avec ce dernier, je trouve que cela vaudrait la peine; il ne serait pas superflu de le faire une fois par mois. Je ne vous cacherais pas que je ne me fais aucune illusion à ce sujet, doutant très fortement de la réelle volonté du Conseil administratif.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je vais aborder trois points. Il s'agit tout d'abord des travailleurs en uniforme, c'est-à-dire des pompiers professionnels ou volontaires, qu'ils dépendent de la Ville ou des communes. J'ai demandé au commandant Légeret d'organiser des réunions afin de déterminer s'il est possible d'éviter certains doublons et quelles sont les synergies que l'on peut trouver. C'est d'ailleurs ce que j'avais proposé à l'ACG, mais cela a été refusé. Ce travail sera néanmoins réalisé et j'ai mandaté le commandant Légeret en vue de cela.

Nous n'en avons pas fixé la date, mais nous aurons une rencontre avec le comité de l'ACG pour nous expliquer à propos de ce dossier. Nous avons par ailleurs d'autres dossiers à discuter avec eux. Je ne crois pas que la situation posera de gros problèmes même si l'ACG se voyait déjà propriétaire du Service d'incendie et de secours et de la Protection civile. Non! Nous étions encore propriétaires des biens à hauteur de 45 millions de francs et responsables du personnel; L'ACG s'est trompée et elle devra réviser son jugement.

Tout un réseau de relations existe actuellement entre la Ville et l'Etat. Nous avons dressé un inventaire des dossiers à examiner; celui de la sécurité civile va être réglé rapidement, mais il y a également des dossiers concernant le sport, l'urbanisme, la culture et la petite enfance. Des rencontres régulières ont lieu à ce propos. Nous avons désigné de part et d'autre des collaborateurs à qui une première séance d'information sera fournie vendredi. La semaine prochaine, nous allons nous-mêmes réunir nos collaborateurs afin de leur communiquer la position du Conseil administratif.

Lors de notre séminaire à Evian, au cours de la discussion portant sur les relations Ville-Etat, nous avons dressé l'inventaire des doublons et considéré les avantages que l'on pourrait tirer de ce genre de relations avec l'Etat. Nous nous sommes demandé si, en évitant les doublons, nous parviendrions à réaliser des économies. Un calcul fait par M. Vaissade à cette occasion laissait augurer certaines difficultés: cela risque de coûter entre 5 et 10 millions de francs à la Ville de Genève. Voilà donc où nous en sommes dans l'avancement de ces relations Ville-Etat: au début. Lors de la première réunion entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, il a donc été question de l'une des conclusions du rapport Arthur Andersen, soit la nécessité de supprimer les doublons. Cependant, certains doublons sont presque nécessaires dans une société telle que la nôtre et on ne peut pas supprimer comme cela ceux qui existent entre une municipalité et un canton. La municipalité et le Canton disposent chacun de leurs services, car ils ont chacun leur mission. Il faut arrêter ce raisonnement prônant la suppression des doublons.

Ces conceptions diffèrent du nivellement de la Ville de Genève que certains réclamaient par le passé. J'aimerais encore rappeler que d'autres demandaient la dissolution de certains services de la Ville, ce qui n'a pas réussi. Voilà donc ce qu'il en est de ces rencontres Ville-Etat. Je ne pense pas que notre position sur la sécurité civile va remettre en question ces négociations, au contraire. Grâce à la fermeté de la position du Conseil administratif, l'église a été remise au milieu du village: en effet, la Ville de Genève est une entité importante, car elle représente la moitié de la population du canton. Je refuserai toujours que l'on nous considère, avec nos 178 000 habitants, de la même manière que Russin, commune du président de l'ACG. Il y a tout de même une différence!

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Suite à la communication que nous venons d'entendre, il serait intéressant que chaque groupe ait le texte concernant la position du Conseil administratif sur la sécurité civile que nous a lu M. Hediger pour pouvoir en examiner un peu les détails. Sans entrer en matière en profondeur concernant les suppressions d'emplois que vous avez évoquées, Monsieur Hediger, je pense qu'il aurait aussi fallu parler de celles de la

Protection civile à Bernex, prévues dans le projet de la Ville de Genève! Cinquante-sept personnes se trouveraient sur le carreau! C'est un point dont il faut tenir compte.

Je m'adresse maintenant à M^{me} la présidente du Conseil municipal: ne pourriez-vous pas discuter avec les présidentes respectives de la commission des sports et de la sécurité et de celle des finances pour que l'on se réunisse? A la suite des travaux de ces deux commissions, on est restés un peu dans le vague et en manque d'informations quant au dialogue qui a eu lieu entre l'Etat et la Ville; mais ensuite on a dû tout arrêter, parce que l'on ne savait plus où l'on en était. Madame la présidente, pourriez-vous prier ces deux présidentes de convoquer leur commission afin que l'on puisse évoquer ce problème et voir quelle suite sera donnée à cette affaire? En effet, si l'on disait maintenant au Conseil municipal: «Il faut prendre position», je ne sais pas ce qu'il voterait; il serait dans le vague le plus total! Voilà, Madame la présidente, je pense que c'est le seul moyen d'informer nos collègues, membres de ce Conseil, mais ne faisant pas partie de ces deux commissions.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, j'évoquerai ici quelques points. Soyons brefs! Je voudrais rassurer M. Kanaan, qui se demandait si l'impression que pouvait laisser la Ville était mauvaise. Effectivement, l'impression est mauvaise, très mauvaise! Je rappelle que le Conseil municipal votera la résolution N° 17 demandant que l'on aille au-devant des autorités cantonales, que l'on aille dialoguer avec elles. Je sais que le mot «dialogue» peut varier selon la conception idéologique que l'on en a, mais, en tout cas, je crois que nous sommes nombreux ici à définir le dialogue comme étant autre chose qu'une attitude de rupture.

D'autre part, il est vrai que le réflexe du propriétaire joue un rôle. En son temps d'ailleurs, il irritait les gens de gauche et d'extrême gauche parce que c'était un réflexe capitaliste. L'ennui, c'est que nous ne sommes pas aussi propriétaires que M. Hediger le voudrait, parce que depuis des décennies nous avons accepté une péréquation. Celle-ci est discutable, mais pour le moment, les communes versent à la Ville davantage que nous ne leur donnons. Lors du dernier exercice de 1998, nous avons reçu 29 millions de francs de plus. Si une fois un cabinet d'experts comptables ou d'évaluateurs de biens examine exactement ce qui nous appartient par rapport au reste du canton, indépendamment de la valeur du patrimoine, il n'est pas certain du tout que l'on ait plus que la moitié des biens!

Vous le savez, Madame la présidente et beaucoup d'entre vous ici, la Ville de Genève passe souvent pour être arrogante par rapport aux communes; cela est facile à vérifier. Plusieurs des magistrats qui siègent en face de nous ont des col-

lègues de leur parti dans les autres communes; ils n'ont qu'à les interroger et ils constateront que la réponse est toujours la même: la Ville de Genève est arrogante. Soyez persuadés que, au PDC, nous ne souhaitons pas du tout développer ou entretenir cette attitude arrogante.

M. Pierre Maudet (R). Je n'ajouterai pas grand-chose à ce qu'a dit M. Pattaroni, qui a présenté l'essentiel. Il est facile de rejeter sur l'autre la faute de l'arrêt abrupt des négociations; nous n'allons pas discuter très longtemps sur ce sujet. Il y a certainement un problème de communication, puisque, dans la presse, l'arrêt de ces négociations a été mis sur le compte du Conseil administratif. Cela est regrettable.

S'il est tout à l'honneur du magistrat de défendre la Ville de Genève et de ne pas vouloir brader son patrimoine – ce qui est bien, et en cela nous le soutenons – il est moins à son honneur, par contre, de ne pas forcément respecter le personnel. Le personnel a établi un projet où il propose plus de 13 millions de francs d'économies: c'est quand même intéressant! Il propose lui-même des réformes, réalisables de manière interne. Cependant, on «blackboule» ce projet, on le renvoie directement à la poubelle! C'est quand même un scandale vis-à-vis du personnel de la Ville de Genève précisément. Cela relève de la même veine attentiste que le procédé que vous aviez utilisé, Monsieur le magistrat, au moment où vous avez préparé le budget 2000 du département des sports et de la sécurité et que vous avez artificiellement gonflé de plusieurs millions la participation des communes. Cela est inadmissible, nous ne pouvons pas entretenir l'idée d'une Ville de Genève arrogante; nous souscrivons donc à ce que vient de dire M. Pattaroni.

Le Parti radical déplore en effet l'attitude du Conseil administratif, laquelle constitue un retour à la case départ. Nous l'encourageons une fois de plus à suivre une ligne dont nous aurons l'occasion de reparler lorsque nous traiterons de notre résolution N° 17. Nous reparlerons de cela dans les semaines à venir, sans nous faire beaucoup d'illusions, à l'instar de M. Losio.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je me référerai tout d'abord à la demande de M. Lyon de réunir la commission des finances et celle des sports. Dès l'instant où vous disposerez du rapport concernant cette question, dans quelques semaines, ces deux commissions pourront se réunir pour l'examiner et discuter de la position du Conseil administratif.

Je m'inscris en faux par rapport à la remarque de M. Lyon, selon laquelle 57 personnes travaillant pour le Canton seraient restées «sur le carreau» si le

contre-projet que j'avais préparé avec mes collaborateurs avait été adopté. Il n'en est rien. Sur 78 personnes, nous en aurions repris un certain nombre à la Ville, cela est vrai; quant aux 57 travailleurs en question, ils auraient été réintégrés dans les services de l'Etat. Je rappelle que l'Etat de Genève compte quand même 25 000 collaborateurs. Une offre d'emploi a récemment paru afin de trouver un responsable de la sécurité à l'Université: pourquoi n'a-t-on pas voulu engager l'un de ces collaborateurs de Bernex, qui sont très bien formés? Pourquoi a-t-on choisi quelqu'un de l'extérieur? Ce sont des questions que l'on peut se poser en matière de gestion.

Monsieur Pattaroni, il s'agit d'un problème idéologique: j'aimerais vous dire qu'il y a eu vingt-deux mois de négociations durant lesquels on n'a pas tenu compte des avis de la Ville de Genève, de ses intervenants, qui sont des gens du métier. On a même mandaté une entreprise lausannoise, Blanc Consultants, qui dit dans son rapport qu'elle ne voit pas vraiment comment pourrait être réalisée cette conception Ville-Etat, telle qu'elle est présentée dans le projet du Canton. C'est donc un audit extérieur qui en arrive à cette conclusion. De plus, à mon avis, ce projet Ville-Etat a été élaboré il y a déjà très longtemps. Cela étant, je ne sais pas s'il faut jouer d'arrogance ou pas. C'est à ce moment-là que j'ai dit à mes collaborateurs, aux chefs de service concernés, aux pompiers de la Protection civile et aussi aux pompiers volontaires d'établir un contre-projet, conformément à ce que m'avait demandé une délégation d'entre eux. Je ne pouvais pas dire non à cette requête! Ce sont eux qui sont sur le terrain tous les jours et qui interviennent lors des sinistres.

Est-ce jouer à être arrogant que de dire aux représentants de l'Etat: «Voilà, vous n'avez pas voulu tenir compte de notre avis, nous avons fait un contre-projet»? Comme ils ne voulaient pas de notre contre-projet, j'ai proposé que l'on annule les deux projets, qu'on les mette à plat et que l'on reparte sur une nouvelle analyse, en tenant compte de l'avis des gens du métier; mais les représentants de l'Etat n'ont pas accepté. Ils voulaient toujours diminuer de 40 à 50 unités les pompiers professionnels, supprimer la caserne 3 et réduire le nombre des pompiers volontaires, ce qui mettait en danger la sécurité dans notre ville et notre canton. Mettre la sécurité en danger, je n'en prends pas la responsabilité et, vous connaissant, Monsieur Pattaroni, je suis persuadé que vous ne la prendrez pas non plus. Il en va de notre responsabilité auprès des citoyens, des habitants de Genève, des personnalités du monde économique, des banques et des magasins. Il s'agit aussi de la sécurité à assurer à l'égard des organisations internationales et des entreprises. Je peux vous affirmer que le Service d'incendie et de secours a reçu des téléphones de représentants d'industries et d'organisations internationales, lorsque les journaux ont évoqué ces problèmes; ceux-ci demandaient: «Mais qu'est-ce qui se passe? Vous voulez brader la sécurité à Genève et la diminuer?» Pour un certain nombre de personnes, qui ne sont pas originaires de

notre pays, la sécurité est importante. Toute entreprise qui veut venir s'installer à Genève demande au Service d'incendie et de secours comment est organisée la sécurité. Je le répète: le projet cantonal mettait en danger la sécurité.

Alors, est-ce cela, jouer d'arrogance, quand on défend la sécurité et que l'on a en face de soi des gens qui ne veulent pas entendre l'avis des professionnels? Rejeter la faute sur l'autre, comme vous le dites, Monsieur Maudet, c'est facile! Evidemment, l'ACG a été mécontente de n'avoir pas pu mettre la main sur le Service d'incendie et de secours. J'aimerais vous le dire, Monsieur Maudet: vous avez été élu par les habitants de la ville de Genève pour défendre les biens de cette ville. Par vos propos, vous êtes en train de dire que l'ACG avait raison; vous étiez donc prêt à brader nos biens, Monsieur Maudet, et j'en ai pris bonne note.

Le contre-projet que j'ai évoqué tout à l'heure n'a pas été réalisé uniquement par les collaborateurs du Service d'incendie et de secours, éventualité que nous avons refusée. Non! Il a été élaboré collectivement par la direction de mon département, mes collaborateurs et moi-même. Puis il a été soumis au Conseil administratif, qui en a tenu compte en décidant que le Service d'incendie et de secours et les pompiers volontaires resteraient à la Ville de Genève. Nous sommes allés dans le sens du personnel, Monsieur Maudet!

M. Daniel Sormanni (S). Il est vrai que le débat sur la sécurité civile ne date pas d'aujourd'hui. Je ferai plusieurs remarques.

La première, c'est que, effectivement, en ce qui me concerne, je suis très inquiet; disons que j'aurais été très inquiet par rapport à l'adhésion de la Ville de Genève au projet cantonal. Le connaissant un tout petit peu, je peux vous dire que celui-ci remettait en cause un certain nombre de choses. Il nous promettait de prétendues mirobolantes économies dont nous ne voyions pas les premiers centimes, et je crois que ce projet a incontestablement été mal piloté dès le départ; en effet, ce n'est pas qu'il était pris en charge par les mauvaises personnes, mais simplement qu'il a été mal piloté. Le problème global de la sécurité dans le canton de Genève a été mal empoigné. On a voulu d'un seul coup de trait mélanger les problèmes de la Protection civile, de la sécurité civile, de la sécurité des bâtiments et des constructions, des pompiers, des pompiers volontaires. Il s'agit de missions différentes, je ne crois pas que l'on puisse mélanger la prévention, l'intervention et la sécurité, ce n'est pas tout à fait la même chose! A mon avis, c'est sur ce point que le Canton s'est totalement fourvoyé dans la voie qu'il a voulu emprunter.

Aujourd'hui, le projet qui existe encore concernant la sécurité civile cantonale est assez minimal, si l'on veut le comparer avec ce qu'il était il y a une douzaine de mois; il en reste peut-être le 10%. Alors, il faut bien être réaliste quant

aux économies qui y étaient prévues; je crois qu'il ne faut pas rêver: rien ne sortira de ce tunnel, il ne s'agit finalement que d'une simple réorganisation entre services de l'Etat. Voilà plus ou moins où en est le projet de sécurité civile cantonale. Adhérer à cela, je n'en vois pas l'intérêt.

Par contre, un point m'interpelle et m'intéresse, et, sur celui-ci, je souhaite que le Conseil administratif continue à s'engager: je crois effectivement que l'on doit travailler et continuer le dialogue pour trouver des solutions de rationalisation s'il en existe. Par rapport à cette problématique, j'espère en tout cas que l'on n'a pas oublié d'évaluer ces différents problèmes.

Reste une constatation, laquelle a très certainement une explication qu'il sera intéressant de connaître aussi. Incontestablement, dans cette ville de Genève, dans ce canton, il y a plus de pompiers par habitant qu'ailleurs, par exemple à Zurich. Je crois que l'on a les chiffres correspondants. Mais il existe peut-être des explications à cela! Il y a peut-être des missions différentes et plus complètes à Genève, où les pompiers font un certain nombre de choses qu'ils ne font pas ailleurs.

Je pense donc qu'il faudra examiner ce problème et que l'on doit être attentifs à la sécurité, mais qu'il s'agit aussi de rationaliser ce qui peut l'être. Je crois effectivement que la solution préconisée était bonne, dans le sens où l'on ne pouvait pas se rallier au projet de sécurité civile cantonale. Par contre, j'estime que l'on doit continuer les discussions pour envisager une rationalisation, y compris en collaboration avec l'Etat et les communes.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je ne peux vraiment qu'appuyer l'affirmation selon laquelle l'arrogance n'est pas à observer dans le cadre de la Ville mais au niveau du Canton. Dans le cas précis de la sécurité, les doublons ont été créés par le Canton et non par la Ville. Celle-ci possède un des meilleurs services en la matière, le Service d'incendie et de secours, et il n'est pas question que l'on vienne avec des études réalisées par des personnes nettement moins professionnelles que celles qui travaillent chez nous d'habitude. Nous étions présents au moment où le projet de la Ville a été soumis à la commission des finances et à celle des sports: nous pouvons dire que nous avions un projet établi par des professionnels, comparé à celui du Canton, par des bureaucrates. En matière de sécurité, le jour où il faut que l'on vienne sauver ma famille dans le bâtiment où j'habite, je préfère qu'interviennent des professionnels plutôt que des gens qui viennent sur des chaises à roulettes.

Je tiens également à vous dire autre chose, en parlant d'arrogance: que constate-t-on? A l'Etat, les responsables ne veulent pour ainsi dire pas investir

d'argent dans la sécurité mais disposer d'un maximum de prérogatives. Cela non plus, ce n'est pas acceptable! Si ce n'est pas de l'arrogance que de refuser d'investir et vouloir détenir tous les pouvoirs! Je crois que, dans ce cas précis, le magistrat M. Hediger défend la Ville.

Cependant, je suis tout à fait d'accord que nous relançons des négociations pour trouver un projet qui satisfasse l'ensemble du canton; mais pas aux conditions que l'Etat entendait nous imposer. Si les responsables du Canton veulent discuter, alors qu'ils viennent avec des projets crédibles et qu'ils tiennent quand même compte du fait que la Ville possède en la matière une très grande longueur d'avance et que les doublons ont été créés par eux. Si maintenant ils veulent faire machine arrière, eh bien, il y a un prix à payer pour cela et c'est le Canton qui doit payer, en tout cas pas notre Ville. (*Applaudissements.*)

La présidente. Il s'agit évidemment ici d'un sujet très important, c'est la raison pour laquelle chacun a pu s'exprimer; mais nous allons y revenir prochainement, je donne donc la parole à un intervenant encore, et ensuite nous clôturons le débat.

M. Pierre Reichenbach (L). Ce que je veux dire brièvement, c'est que je souhaite que des informations vont enfin nous être transmises en commission. Il n'est pas souhaitable de recommencer le débat d'hier soir, lequel a duré près de quatre heures; je crois en effet que le problème de la sécurité civile est aussi important que celui du Musée d'ethnographie, mais il nécessite de recevoir des informations qui ne peuvent pas pour le moment être «distillées» dans ce Conseil.

Quand on parle de doublons, il s'agit de nouveau d'une bagarre d'esthètes, de spécialistes, qui n'a rien à voir avec la sécurité. J'ai eu la chance d'étudier les deux projets et leurs objectifs, et je soutiens d'ailleurs une des positions proposées. A mon avis, il est intéressant de sauvegarder aussi les intérêts de la Ville, mais en concertation avec le Canton.

Je vous dirai simplement – M. Hediger a oublié de vous en parler – qu'il existe au Canton un service assez génial faisant partie de la sécurité civile: c'est ce que l'on appelle le Service de la métrologie! Il comprend le ramonage, le contrôle des poids et mesures et l'hélicoptère. Cela pour vous démontrer comment l'organigramme présenté à la Ville peut avoir des disparités susceptibles de paraître un peu stupides. Par exemple pour le ramonage: cela peut être un spécialiste qui s'en occupe, un ou des pompiers à la retraite – mais attention: à la retraite de service, pas en raison de l'âge. Le contrôle des mesures peut être assuré par un

fonctionnaire «lambda», parce qu'il n'est pas difficile d'aller contrôler les balances des magasins! Enfin, en ce qui concerne le Service de l'hélicoptère: cela peut très bien correspondre à une ambulance volante!

A la limite, je crois que la discussion qui aura lieu en commission apportera beaucoup dans ce débat et que, après la prise en considération des rapports qui nous seront transmis, nous pourrons enfin y voir clair. Mais je vous en conjure, Mesdames et Messieurs, le débat sera mené en commission, il sera évoqué avec précisions dans un rapport, et l'on sauvegardera ainsi les intérêts de notre Ville.

La présidente. Pour clore le débat, je donne encore la parole à M. Maudet, parce qu'il a été mis en cause, mais c'est le dernier des derniers à parler!

M. Pierre Maudet (R). Madame la présidente, je serai bref de toute façon. La «der des der»... Mais on ne peut pas laisser dire certaines choses. J'ai été élu comme vous tous pour défendre les intérêts de la Ville de Genève, et c'est précisément pour cette raison, Monsieur le magistrat, que je défends une image crédible de la Ville de Genève. On ne peut pas entendre le Conseil administratif se gargariser d'autonomie communale quand cela l'arrange – en l'occurrence concernant le Service d'incendie et de secours et la sécurité civile – et aller mendier auprès des communes et de l'Etat quelques sous pour le nouveau Musée d'ethnographie! C'est cela qui est incohérent! C'est cette Ville de Genève crédible que nous défendons, Monsieur le magistrat!

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'aimerais saluer à la tribune les autorités de la Municipalité de Montricher, son syndic et ses conseillers municipaux, qui ont eu la bonne idée de venir nous faire une visite. (*Applaudissements.*)

3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2001¹.

Suite

La présidente. Nous reprenons ce point, sur lequel nous n'avons pas voté hier. Il s'agit de la présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2001. Depuis hier, chacun a eu l'occasion de consulter la liste des 817 jurés de la Ville de Genève. Je mets l'arrêté au vote.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la circulaire du Département de justice et police et des transports;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – La liste de présentation des 817 jurés de la Ville de Genève auprès des tribunaux pour l'année 2001 est approuvée.

Le Conseil administratif est chargé de transmettre cette liste en double exemplaire au Conseil d'Etat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

¹ Présentation, 3760.

4. Motion de MM. Michel Ducret, Jean-Marc Froidevaux, Sami Kanaan, Alain Marquet, Jacques Mino, Robert Pattaroni et François Sottas: «Genève au secours des refusés d'Emmen et d'ailleurs» (M-76)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les résultats de la consultation municipale du 12 mars 2000, à Emmen;
- que cette consultation portait sur la naturalisation de 56 personnes;
- que seules 8 personnes ont vu leur candidature acceptée par les votants;
- que les étrangers d'Emmen dont la candidature à la naturalisation suisse a été refusée sont, de toute évidence, victimes d'une appréciation fondée sur leur origine culturelle;
- que cette ségrégation entre les origines est contraire aux plus élémentaires droits des gens;
- que ce droit pour les citoyens d'Emmen de procéder à cette sélection est issu de l'appropriation par ceux-ci, en juin 1999, d'une initiative populiste des démocrates suisses;
- que des consultations ou des lois comparables en vigueur dans d'autres cantons suisses autorisent cette procédure dite de «naturalisation populaire»;
- que cette procédure incite et encourage le règlement de compte anonyme, la xénophobie, le racisme et l'exclusion entre résidents d'une même collectivité;
- que les autorités exécutives et législatives doivent conserver et protéger les prérogatives à même d'assurer des décisions sereines, humaines et conformes au nécessaire respect entre les peuples;
- la longue histoire de Genève en tant que ville d'accueil;
- que nous estimons, à Genève, que l'appréciation d'un candidat à la naturalisation doit se faire sur la base de ses seules qualités personnelles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de transmettre aux autorités concernées la désapprobation de son Conseil municipal face à ce type de procédure;
- d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de contacter les candidats à la naturalisation refusés par leurs corésidents afin de les assurer du soutien des élus genevois;
- d'entreprendre les démarches utiles auprès des autorités cantonales et fédérales en vue de limiter l'extension de ce type de procédure;

¹ Urgence acceptée, 3772.

- de demander au Conseil fédéral et au Conseil d'Etat l'autorisation d'accorder la nationalité genevoise aux habitants d'Emmen dont la demande de naturalisation a été refusée par le corps électoral de leur commune de résidence le 12 mars 2000;
- de rendre publique, au niveau suisse, cette prise de position.

La présidente. Il s'agit de la motion N° 76 dans sa nouvelle version. En effet, nous avons reçu hier la motion N° 76 et la résolution N° 16, toutes deux munies de la clause d'urgence, laquelle a été acceptée à la séance d'hier après-midi pour ces deux objets. Ceux-ci ont été fusionnés dans la présente motion.

M. Alain Marquet (Ve). Chers collègues conseillers municipaux, notre pays se réveille bien lentement après le chaos d'il y a une dizaine de jours à Emmen. Il se réveille trop lentement aux yeux de quelques-uns, mais une décision et un choix pondérés et réfléchis valent sans doute tout autant qu'une première réaction instinctive. Il est temps qu'il se réveille.

Je rappellerai que ce n'est ni la première fois, ni la seule qu'une consultation de ce type est organisée. C'est en effet la deuxième fois qu'une consultation de ce type a eu lieu à Emmen, et on en a fait de comparables dans des communes d'autres cantons, à Uri et à Schwytz; par ailleurs, des procédures en vue de parvenir à des consultations du même type sont actuellement en cours dans le canton de Zurich.

La naturalisation populaire se répand; j'emploie volontairement les termes «naturalisation populaire» et ne parlerai pas d'une naturalisation citoyenne, parce que cette dernière supposerait un acte civique et positif, ce qui n'a manifestement pas été le cas lors de la consultation à Emmen mise en cause dans notre motion urgente.

Des réactions ont été observées un peu à tous les niveaux: sur le plan fédéral, vous savez évidemment que M^{me} Metzler, ces derniers jours, s'est chargée de faire part de son inquiétude à de nombreuses reprises, notamment au regard de la convention de l'ONU contre le racisme ratifiée par la Suisse il y a quelque temps déjà. Si l'on tient compte de cette convention, il s'agit là d'un cas très grave de discrimination. Si les communes sont et doivent bel et bien rester autonomes, elles restent malgré tout soumises au respect obligatoire des droits fondamentaux garantis par la Constitution.

Pour ce qui est des autres réactions, vous savez comme moi qu'il y en a aussi eu au niveau cantonal; il s'agit d'un projet de loi interpartis, et notre Grand

Conseil va prochainement devoir mener une étude nécessaire dans ce sens. Vous n'ignorez peut-être pas non plus que des discussions sont en cours afin de rendre possibles chez nous des procédures inabouties ailleurs pour ceux que j'appellerais les victimes du syndrome d'Emmen. Enfin, d'autres cantons entreprennent des démarches identiques pour parer à de tels problèmes gravissimes.

Discutons maintenant de notre réaction au niveau municipal. J'espère qu'elle sera bienvenue. En effet, je peux vous l'assurer: les contacts que j'ai eus tout au long de la journée avec de nombreux journalistes sur le plan international m'ont prouvé que notre décision était attendue avec impatience parce qu'elle aura une signification et une portée très importantes. C'est un élément auquel je tiens à vous rendre attentifs.

On peut évoquer aussi l'eurocompatibilité douteuse des mesures telles que celles appliquées à Emmen ou ailleurs. En effet, le Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre – c'est d'ailleurs pratiquement l'une des rares institutions internationales dont elle soit un membre réellement actif – a critiqué assez vertement l'attitude de notre pays par le biais de sa Commission européenne contre le racisme et l'intolérance. Celle-ci a entre autres relevé que seuls 2% des étrangers résidents de longue durée dans notre pays pouvaient avoir accès à la naturalisation. C'est une première forme d'euro-incompatibilité qui risque de nous poser bien des problèmes, au moment où nous sommes justement en train d'engager la campagne sur les négociations bilatérales. D'autre part, je suis en contact personnel avec M^{me} Doris Peschke, secrétaire générale pour les Eglises de la Commission européenne des migrants, qui m'a confirmé cette possible incompatibilité.

On peut dès lors se poser la question de savoir à qui on a refusé la nationalité suisse à Emmen. Je suis allé me promener sur le web, et il ne m'a pas été difficile de retrouver la liste de ces personnes. Elle tient en deux pages, et fait un peu l'effet d'un couperet: Abramovic, Tvic, Janos, Klancar, Kozarac, Markovic, Civitcioglu, Zabarkic, Racki, Trifunovic, Bogdanovic, Zabaric et Zikret, patronymes qui semblent représenter aux yeux de la population d'Emmen autant de crimes que de noms énoncés. Effectivement, si le nom de famille ou le prénom semble un crime, alors la raison succombe.

On pourra évidemment dire que la démocratie doit s'occuper de ce qui la regarde, mais peut-on réellement parler de démocratie dans le cas présent? La justice populaire n'a heureusement plus cours et cela est heureux, sinon nous en serions sans doute encore restés à l'application pure et dure de la peine de mort dans les cas les plus simples d'exécution populaire. Heureusement, il existe contre cela des instances supérieures, judiciaires, législatives et exécutives, qui sont à même de gérer sans émotion, sans préjugés ni intentions malveillantes; il faut leur laisser ce pouvoir et surtout continuer à leur accorder notre confiance. C'est ce que nous entendons faire au moyen de la motion présentée ici.

Cette démocratie ou prétendue telle, cette prétendue démocratie du racisme, de la xénophobie, de l'exclusion et du règlement de comptes dans le secret de l'isoloir, cette démocratie est honteuse pour tout le peuple des citoyens du monde. Le «délit d'origine», tel qu'il a été retenu en cette circonstance, ne saurait et ne devra jamais être un justificatif odieux du refus de l'autre, cet autre que certains considèrent peut-être comme différent. Mais j'aimerais vous rappeler, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que cet autre, c'est une fois de plus nous-mêmes, notre reflet dans le miroir, notre frère ou notre sœur. Pour ces raisons, je vous remercie d'avance infiniment d'accepter notre motion. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La motion et la résolution initiales ont été fusionnées et sont effectivement devenues une seule motion; pour ma part, je m'en félicite vivement.

En ce qui concerne la position que je défendrai – à titre personnel peut-être, même si nous savons que nous sommes tous d'accord sur ce point, en tout cas sur les principes – je serai un tout petit peu prudent. Je ne crois pas que le vote en cause ici soit particulièrement typique d'Emmen; je suis même assez convaincu que, si la population avait dû intervenir dans une autre commune, dans une autre ville, peut-être même à Genève, le sort des personnes demandant la nationalité suisse n'aurait pas été différent.

Il ne s'agit pas, à mes yeux, de fustiger le votant, mais effectivement de mettre en valeur le fait que toutes les questions ne peuvent pas être soumises au corps électoral. Je crois que ce qui doit justifier notre action, c'est le respect de la personne humaine, le respect au sens de l'origine, comme l'a souligné M. Marquet, mais aussi le respect au sens de la sphère personnelle. Quand nous naturalisons, nous sommes avant tout astreints par le secret. Quand nous allons visiter un candidat à la naturalisation et que nous lui demandons si sa déclaration d'impôts est à jour, je crois qu'à peu près aucun des candidats à qui chacun d'entre nous a rendu visite ne nous a rétorqué: «Et la vôtre?» Si ledit candidat avait posé la question, sans doute lui aurions-nous répondu que cela ne le regardait guère, que nous soyons à jour ou non avec nos obligations fiscales.

Accepter une demande de devenir suisse ne consiste pas à grand-chose d'autre, en ce qui concerne notre tâche, qu'à nous assurer que les aptitudes à devenir suisse sont réalisées. J'utilise à dessein le terme d'«aptitudes» plutôt que ceux de «conditions légales»; en effet, en tant que faiseurs de Suisses que nous avons été, nous savons que nous avons peut-être eu, les uns et les autres, des pratiques un tout petit peu plus ouvertes ou non en matière d'appréciation de ces aptitudes selon notre volonté fondamentale d'accepter ou non un candidat à la naturalisation. Ce qui est clair, c'est que, quand nous lui avons rendu visite, nous

avons promis un degré de confidentialité aussi intense que cela était raisonnablement possible, et cette promesse, nous l'avons tenue. C'est en cela que nous sommes effectivement en mesure d'offrir aux étrangers résidant à Genève une procédure que l'on peut qualifier d'équitable ou de raisonnable pour ce qui est de l'acquisition de la naturalisation.

Evidemment, si devenir suisse signifie se soumettre au corps électoral, alors pour que le corps électoral puisse voter, il faut l'informer. Si je demande effectivement que le corps électoral soit saisi d'une demande de naturalisation, alors je demande nécessairement à l'étranger en question qu'il se déculotte, au sens du terme le plus large que l'on peut entendre. C'est cela qui n'est pas acceptable. En cela, il faut comprendre que la procédure de naturalisation populaire, pour reprendre l'expression heureuse de M. Marquet, est une procédure de naturalisation impossible. Non pas qu'il existerait, par hypothèse, des questions qui ne pourraient pas être soumises au corps électoral, mais il faut comprendre qu'un corps électoral ne peut se prononcer que dans la mesure où il est informé, et que, dans le cas présent, il est évidemment impossible de l'informer. De sorte que l'on en arrive bien à considérer, comme l'a fait M. Marquet, que la désignation d'un bon ou d'un mauvais étranger est fonction d'une origine, d'une confession, d'une profession, d'un statut familial; en effet, cela, on peut le dire: «originaire de tel pays, supposé être de telle confession, marié, divorcé, avec ou sans enfants»... autant de critères qui ne constituent pas des critères objectifs de naturalisation.

C'est la raison pour laquelle je vous suggère vivement d'accueillir la motion N° 76 et de mettre sur pied autant que possible une procédure permettant non pas de juger les habitants d'Emmen, parce que là n'est pas l'objet de ce soir, mais d'accueillir dans la nationalité suisse et genevoise ces personnes manifestement trahies par un corps électoral auquel elles ont fait confiance et qui, effectivement, n'a pas répondu à cette confiance. A Genève, nous avons la tradition de reconnaître la confiance qui nous est faite; dans ces conditions, réparons le tort qui a incontestablement été commis vis-à-vis de ces étrangers et activons une procédure de naturalisation genevoise à leur égard. (*Applaudissements.*)

M. Michel Ducret (R). Il m'est souvent arrivé de me montrer assez restrictif sur la question des naturalisations. Il est vrai qu'il existe une loi et qu'elle doit être appliquée – c'est d'ailleurs notre rôle – ou alors changée, ce qui n'est pour l'instant pas le cas, hélas d'ailleurs, notamment en ce qui concerne la procédure facilitée pour les jeunes étrangers ayant toujours vécu en Suisse.

Toutefois, la dérive provoquée par certains milieux politiques en Suisse ne peut rester sans réponse des vrais démocrates, et tel est le sens de la motion en discussion ce soir. Il s'agit de marquer notre réprobation face à ce qui constitue un

abus du plus mauvais des systèmes sauf tous les autres, comme disait Churchill. Cette motion, c'est un coup qu'il nous faut frapper pour lutter en faveur de l'honneur: celui des requérants bien entendu, mais également celui de notre démocratie, de notre pays. Elle souligne la vraie importance de la délégation de pouvoir que nous confèrent les citoyens et dont il faut nous souvenir tous les jours dans notre action, dans la façon dont nous travaillons au sein de notre Conseil municipal. N'oublions pas de respecter notre propre fonction.

Je ne saurais conclure sans rappeler que les modifications du système de naturalisation à Genève ont été aussi à la limite du tolérable, et qu'il s'en est fallu de peu que les débats de notre Conseil à ce propos ne soient rendus publics. Le danger de dérive, Mesdames et Messieurs, existe partout et en tout temps. Il nous faut nous garder de trop fustiger les autres en oubliant de regarder ce qui se passe dans notre propre jardin. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Je trouve les précédentes interventions vraiment superbes, tout particulièrement les deux premières; je ne vais pas y ajouter quelque chose, puisque tout y a été dit.

Je voudrais simplement attirer l'attention sur un ou deux chiffres, juste pour que vous ayez en tête une idée de la réalité. Nous savons que, en Suisse actuellement, il y a grosso modo 21% d'étrangers et que, à Genève, le taux est de l'ordre de 37% mais de 43% en ville. On peut dès lors se dire que ce taux d'étrangers est assez exceptionnel, et cela est vrai. Mais certains – dont un certain M. Arbenz, vous vous souvenez de son rôle à l'époque – ont réalisé une étude sur ce qui pourrait se passer si l'on naturalisait suivant une autre procédure, par exemple celle appliquée aux Etats-Unis. M. Arbenz n'est même pas allé jusque-là; il a simplement calculé que, si les enfants des migrants – qui sont donc nés ici – devenaient suisses pratiquement automatiquement, au lieu de compter 21% d'étrangers dans notre pays, on n'en totaliserait plus que 16%. Et si l'on naturalisait facilement – c'est-à-dire quand même beaucoup plus facilement que maintenant – tous les étrangers qui sont là depuis dix ans, le taux passerait à 8% et, à ce moment-là, on aurait un taux d'étrangers comparable à celui de l'Union européenne.

Il est donc intéressant de savoir que, finalement, notre attitude d'accueil est une tradition, qu'elle fait partie de nos valeurs, de notre référence morale, mais qu'elle est un tout petit peu plus dure qu'on ne le souhaiterait. Si l'on se trouve avec autant d'étrangers, ce n'est pas parce que, dans le fond, les autres pays en accueillent moins, mais parce que beaucoup d'entre eux les reçoivent et les intègrent plus rapidement. Cela peut être bon à savoir. Et puis ne soyons pas cyniques: on sait pertinemment que, si l'on ne reçoit plus les étrangers, la population de la Suisse diminuera. Des calculs qui avaient été faits montraient que, en

2025 à peu près, on retomberait vers les quelque 4 millions d'habitants. Par ailleurs, on n'ose évidemment pas penser à ce que deviendraient alors certaines assurances sociales telles que l'AVS.

M. Sami Kanaan (S). Je m'associe entièrement à ce qu'ont dit mes préopinants, en particulier M. Froidevaux et M. Marquet. J'aimerais simplement ajouter que ce qui s'est passé à Emmen a un mérite, celui de mettre en évidence une situation qui, en fait, est courante dans beaucoup de communes de ce pays, et pas seulement en Suisse alémanique mais aussi en Suisse romande, en particulier dans toutes les communes où la décision de naturalisation se prend *in fine* par l'assemblée communale, ouverte à tous les citoyens et citoyennes de la commune.

Nous n'avons pas de statistiques à ce sujet – enfin, je ne les ai pas – mais il est bien connu qu'il est, hélas, très facile de se voir refuser la naturalisation, souvent en fonction de notre origine nationale, ethnique ou quelle qu'elle soit, et que – malheureusement d'ailleurs – les citoyens ou anciens citoyens de l'ex-Yougoslavie constituent parmi d'autres des cibles favorites de ces assemblées communales, en toute discrétion en quelque sorte, puisque ces votes d'assemblée communale ne font pas l'objet de la une des médias comme le vote populaire d'Emmen. Il y a effectivement certaines catégories d'origines particulièrement défavorisées dans ce système.

Dans certains cantons comme celui de Genève, malheureusement minoritaires à ma connaissance, il existe une voie de recours auprès du Grand Conseil permettant dans ce genre de cas aux requérants à la naturalisation de faire appel et de prouver que le refus de naturalisation est injustifié. Il arrive que ce genre de cas se présente au Grand Conseil genevois et, autant que je sache, en règle générale le Grand Conseil valide la naturalisation et annule donc la décision injustifiée – si elle l'est vraiment – de la commune. Malheureusement, cette voie de recours est assez rare, et dans beaucoup de communes de ce pays l'on refuse des gens uniquement sur la base de leur nom ou de leur origine, donc exactement comme à Emmen. Je le répète, ce qui s'est passé là-bas a l'immense mérite de mettre en évidence une situation qui est loin malheureusement d'être simplement en vigueur dans cette commune du canton de Lucerne.

Ma deuxième remarque sera la suivante: cette affaire met également en évidence que ce qui est arrivé à Emmen ne représente pas le début d'un phénomène ou un phénomène isolé, local. C'est aussi en partie une conséquence d'une politique fédérale qui n'a pas toujours été très positive dans ce domaine, en tout cas de notre point de vue, puisque je rappelle que ce n'est qu'en 1998 que la politique dite «des trois cercles» a été abolie. Je vous rappelle en quoi elle consistait: il s'agissait de définir, en fonction de l'origine – théoriquement géographique, mais

en fait ethnique et nationale – qui avait des droits ou pas en matière d’immigration et de séjour dans ce pays. Le premier cercle comprenait l’Union européenne et les pays assimilables, donc l’Espace économique européen et ainsi de suite; le deuxième cercle, c’était déjà le reste de l’Europe, en particulier l’Europe de l’Est et l’ex-Yougoslavie; et, bien sûr, le troisième cercle recouvrait le reste du monde. En gros, c’était cela. Ce système n’a été aboli qu’en 1998.

En appliquant ce genre de politique, on favorise au sein de la population la formation d’images qui permettent de classer les gens en fonction de leur origine et non pas d’autres critères plus objectifs, puisque c’est tout de même le Conseil fédéral et les Chambres fédérales qui votent ce genre de choses. Par conséquent, une population comme celle d’Emmen ou d’ailleurs peut se dire: «Après tout, nous ne votons pas d’une façon très différente de celle de nos autorités, en tout cas la majorité», et je peux comprendre jusqu’à un certain point que, *a priori*, ils ne voient finalement pas où est le problème puisqu’ils ne font que suivre la politique majoritaire dans ce domaine.

Quant au nombre d’étrangers, j’appuie entièrement ce qu’a dit mon collègue M. Pattaroni sur les vrais et les faux étrangers dans ce pays, et j’aimerais rappeler que 80% des arrivées d’étrangers en Suisse sont basées sur le principe du regroupement familial. Ce regroupement familial est logique, et on peut difficilement le contester; en effet, il y a peu d’arrivées «nouvelles» ou de gens qui viennent sans avoir *a priori* aucun lien ici. Je ne parle pas des requérants d’asile, qui représentent un cas particulier, mais de l’immigration en général.

Il faut donc effectivement critiquer ce qui se passe à Emmen en termes de procédure et d’état des lieux. Ce n’est peut-être pas nécessairement dû aux habitants eux-mêmes, lesquels d’ailleurs, comme vous l’avez vu dans la presse, se rendent compte après coup, y compris ceux qui ont voté non, de l’absurdité de la procédure. Cela ressort très clairement des interviews effectuées sur le trottoir. Il faut surtout voir le cas d’Emmen comme faisant partie d’un phénomène plus large. Je rappelle ce que j’ai dit hier: le rapport de la Commission européenne contre le racisme et l’intolérance dit que la Suisse, à force de se targuer d’être multiculturelle parce qu’elle est quadrilingue, a tendance à se donner bonne conscience à bon marché et n’est finalement pas tant que cela une élève modèle dans le domaine de l’intégration; elle l’est en fait de moins en moins par rapport à d’autres pays.

M. François Sottas (AdG/TP). Je crois que l’on peut déjà se réjouir d’avance et je remercie tout ce Conseil du vote qui va avoir lieu sur la présente motion, parce que je crois que le résultat du vote d’hier sur l’urgence va sûrement se retranscrire aujourd’hui. Je remercie donc déjà ce Conseil d’accepter cette motion.

Je crois que la population étrangère de notre pays va être rassurée par rapport à ce qui s'est passé à Emmen. Elle pourra constater que ceux qui veulent acquérir la naturalisation dans ce pays pourront quand même avoir la perspective de le faire, et cela, c'est très important, parce que l'on se devait aussi de rassurer ces derniers.

Ce genre de procédure dont l'application a été votée à Emmen il y a quelques années existe aussi actuellement dans d'autres cantons. Je crois qu'à Zurich une initiative y relative est en train d'être lancée et sera peut-être bientôt votée. Il faut donc quand même être attentifs au fait que ce phénomène n'est pas encore terminé. A mon avis, il faudra encore lutter pour pallier ce genre de bêtises.

Préconsultation

M. Daniel Künzi (AdG/SI). En effet, il faut faire attention à la poutre que l'on a peut-être dans l'œil quand on regarde la paille qui est dans celui du voisin. Je rappelle quand même que, lors de la dernière séance de naturalisation au cours de la législature précédente, le Conseil municipal avait osé refuser la naturalisation à une femme parce qu'elle était malade. C'était absolument scandaleux, et M. Froidevaux, que j'ai en face de moi, avait justifié cette décision. Je me félicite maintenant que M. Froidevaux présente cette excellente motion N° 76. Cependant, si celle-ci est bienvenue, elle ne résout pas les problèmes, et j'invite le Conseil municipal à réfléchir sur une question bien plus importante que ces douze...

La présidente. Je rappelle, Monsieur Künzi, que les débats sur la naturalisation se déroulent à huis clos et que vous trahissez votre serment en faisant état de ce qui y a été dit. Je donnerai donc la parole à M. Froidevaux tout à l'heure pour qu'il justifie sa position.

M. Daniel Künzi. Je ne me considère pas comme un traître; enfin, vous en jugerez. Nous nous attardons – et cela est bien – sur une douzaine de personnes dont on a refusé la naturalisation à Emmen. J'aimerais quand même rapporter ici qu'il existe à Genève un problème très important: celui de ces milliers de personnes qui doivent raser les murs, ne disposent d'aucun droit, travaillent certainement comme vous et moi et sont parfois affiliées à une caisse maladie. Ce sont des milliers de clandestins à Genève, qui n'ont souvent aucune perspective d'obtenir le passeport suisse, si ce n'est en recourant à un mariage blanc. J'invite ce Conseil municipal à réfléchir à cette question. Je trouve que cette situation est ignoble et indigne d'un pays qui tient à défendre les droits de l'homme.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Madame la présidente, j'aimerais que vous demandiez à M. Künzi si nous avons une seule fois siégé ensemble à la commission des naturalisations. Je tiens simplement à dire, puisqu'il paraît que cela concernait la dernière législature, que je n'ai siégé à la commission des naturalisations que la deuxième année de ladite législature, alors que M. Künzi n'était pas membre de ce Conseil.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je voudrais préciser le point suivant: c'est au tour de chaque groupe de prendre ses distances. Ce soir, c'est nous qui voulons préciser que les paroles de M. Künzi ne concernent que sa propre personne et non pas notre groupe.

Deuxièmement, pour revenir à la motion dont il est question, notre groupe se félicite de l'unanimité avec laquelle est pris en compte l'un des aspects de la politique décevante de la Suisse en matière de migration. J'espère que nous aurons l'occasion tout à l'heure, durant la prochaine séance, de reprendre ce thème.

(M. Künzi demande la parole.)

La présidente. Non, nous n'allons pas faire un débat entre M. Künzi et M. Froidevaux. Je regrette, Monsieur Künzi, vous étiez en tort, et je crois que le débat est clos.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (1 opposition).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de transmettre aux autorités concernées la désapprobation de son Conseil municipal face à ce type de procédure;
- d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de contacter les candidats à la naturalisation refusés par leurs corésidents afin de les assurer du soutien des élus genevois;
- d'entreprendre les démarches utiles auprès des autorités cantonales et fédérales en vue de limiter l'extension de ce type de procédure;

- de demander au Conseil fédéral et au Conseil d'Etat l'autorisation d'accorder la nationalité genevoise aux habitants d'Emmen dont la demande de naturalisation a été refusée par le corps électoral de leur commune de résidence le 12 mars 2000;
- de rendre publique, au niveau suisse, cette prise de position.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 98 475 francs destiné à l'acquisition de 30 actions nominatives assorties de 30 créances chirographaires de la société anonyme Parking place de Cornavin (PR-44).

Exposé des motifs

Dans son rapport du 6 mai 1977 (proposition N° 96 A), le Conseil municipal entérinait le rapport de la commission des travaux chargée d'étudier la proposition du Conseil administratif au Conseil municipal en vue de:

- l'ouverture au Conseil administratif d'un crédit de 1 500 000 francs représentant la participation de la Ville de Genève aux fonds propres de la société d'économie mixte Parking place de Cornavin SA;
- l'approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Genève et le Parking place de Cornavin SA réglant les conditions de mise à disposition du domaine public pour la construction et l'exploitation d'une galerie marchande de liaison avec la gare et d'un parc de stationnement public et souterrain;
- l'ouverture d'un crédit de 2 015 000 francs destiné au réaménagement de la place de Cornavin après exécution de l'ouvrage concessionné.

Le capital-actions de la société anonyme Parking place de Cornavin SA est constitué de 10 000 actions nominatives, réparties dans les portefeuilles de plusieurs dizaines d'investisseurs, dont la Ville de Genève.

Aujourd'hui, la Ville de Genève possède 750 actions nominatives de 1000 francs nominal, et une créance chirographaire de 541 000 francs.

Ces dernières années, le dividende versé a été de l'ordre de 15 à 20% en moyenne du capital nominal, et la créance est rétribuée au taux annuel moyen de 7%.

Actuellement, nous avons l'opportunité d'acquérir 30 actions nominatives supplémentaires, assorties de 30 créances chirographaires. (La société Minit souhaite se libérer de ces titres.)

Ces titres sont vendus à la valeur fiscale pour l'action, soit 2560 francs, et à la valeur nominale pour la créance chirographaire, soit 722,50 francs.

La répartition se fera en fonction des demandes et des actions possédées par les autres détenteurs du capital-actions.

Calendrier

La Ville de Genève a jusqu'au 6 avril pour manifester son intérêt pour cette opération au Parking place de Cornavin SA.

Plan financier quadriennal

Cet objet n'est pas prévu au plan financier quadriennal.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Ce projet n'entraînera pas de charge d'exploitation supplémentaire. Par contre, ce projet permettra un revenu d'exploitation supplémentaire:

1. <i>Actions nominatives:</i>	Fr.
30 actions x 1000 francs nominal x 20% =	6 000
2. <i>Créance chirographaire:</i>	
30 créances x 722,50 francs nominal x 7% =	<u>1 517</u>
Total revenus	<u>7 517</u>

Quant à la charge financière annuelle sur 98 475 francs comprenant les intérêts au taux de 4,75%, elle se montera à 4680 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire ainsi que le service bénéficiaire de ce crédit sont la Direction du département des finances.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 98 475 francs pour l'acquisition de 30 actions nominatives associées de ses créances chirographaires de la société anonyme Parking place de Cornavin.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 98 475 francs.

Art. 3. – Les actions nominatives et la créance chirographaire seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève au patrimoine administratif. En raison de la nature de cet investissement, celui-ci ne donne pas lieu à amortissement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En l'absence de notre collègue Pierre Muller qui a dû se faire excuser pour cette séance de ce soir, je vous présenterai en deux mots la présente proposition. Le Conseil administratif vous a saisis de cette proposition en urgence, en raison du fait que le droit de préemption qu'il conviendrait, le cas échéant, d'exercer doit l'être d'ici au 5 avril prochain. Par conséquent, il est nécessaire que le Conseil municipal puisse se déterminer ce soir lors de la présente séance.

En lisant la proposition que vous venez de recevoir, vous aurez pris connaissance du fait que l'un des actionnaires du Parking place de Cornavin SA entend aliéner ses actions; au nombre de 30, elles ne sont pas nombreuses. La Ville de Genève, pour sa part, possède à l'heure actuelle 750 actions nominatives de 1000 francs et un certain nombre de créances chirographaires. La composition du conseil d'administration du Parking place de Cornavin SA est représentée à

57% par la Fondation des parkings, les TPG et la Ville de Genève; un certain nombre d'actionnaires privés, parmi lesquels une banque, des entreprises et des commerces de la galerie marchande y figurent également.

Sans plus allonger, je vous dirai simplement que, s'il est un investissement qui a une rentabilité, c'est celui-ci, puisque, vous l'avez vu, les dividendes versés sur la base des actions nominatives suivent ces dernières années un taux de 15 à 20%. Par conséquent, il n'est pas besoin d'être grand mathématicien pour voir l'avantage que l'on peut tirer d'un emprunt qui devrait s'effectuer aux alentours de 4%.

Je soulignerai cependant que cet avantage n'est pas uniquement d'ordre financier, car il est utile, judicieux et opportun que la Ville de Genève puisse être représentée à l'intérieur de parkings comme celui-ci, ne serait-ce que pour influencer sur la gestion qui en est faite. Vous savez que nous avons aujourd'hui un certain nombre de problèmes, avec le Parking de Plainpalais SA notamment, et également dans le cadre de l'aménagement de la place Cornavin pour la future ligne du tram 13. Vous savez que le Parking place de Cornavin SA, quand bien même la majorité de son actionariat est aux mains des collectivités que j'ai citées tout à l'heure, a fait opposition à l'approbation de la ligne du tram 13, opposition qui s'est ensuite transformée en observation à la suite d'interventions des uns et des autres. Mais cet exemple devrait à lui seul justifier l'intérêt d'être partie prenante de manière plus importante à l'intérieur de ce parking.

Cela étant, un dernier mot pour vous dire que, même si vous donnez votre aval à cette façon de procéder, nous n'avons pas de garanties d'obtenir l'acquisition de ces 30 actions. En effet, dans la mesure où les statuts du Parking place de Cornavin SA prévoient que, si d'autres actionnaires devaient également exercer leur droit de préemption, les droits seraient répartis au prorata; par ailleurs, une autre disposition de ces statuts prévoit que, si des commerçants de la galerie marchande, également actionnaires, devaient exercer leur droit de préemption, le conseil d'administration de la société peut les privilégier au détriment du droit de préemption que d'autres actionnaires exerceraient. J'ai contacté juste avant de venir l'un des responsables du parking pour savoir si des commerçants avaient d'ores et déjà manifesté leur intérêt d'acquérir ces actions. Il semblerait que ce soit le cas, mais nous n'en avons pas eu confirmation.

Je dirais que cette demande qui vous est faite vise simplement à préserver les droits de la Ville au cas où les commerçants ne feraient pas valoir leur droit de préemption, afin que nous puissions acquérir nous-mêmes ces 30 actions. Mais, encore une fois, même si nous obtenions une décision favorable du Conseil municipal ce soir, nous n'aurions pas la garantie de pouvoir obtenir ces 30 actions supplémentaires.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). Je me permettrai de vous faire une suggestion, Madame la présidente: je ne voudrais pas que l'on confonde vitesse et précipitation, terme déjà employé par M. Mark Muller à la séance d'hier soir. J'aimerais quand même que cette proposition qui vient de nous être distribuée puisse bénéficier d'une étude, même minime, au moment de la pause. Tout à l'heure sera encore aujourd'hui, et je suggère que cet objet soit mis à l'ordre du jour au début de la prochaine séance, de manière que nous ayons le temps d'en discuter un petit peu entre nous. S'il était possible de faire ainsi, je trouverais cela très favorable à nos débats.

La présidente. Posons peut-être une autre question: le Conseil administratif souhaite-t-il que cette proposition soit renvoyée à la commission des finances ou votée sur le siège?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame la présidente, la présente proposition devra être traitée ce soir pour qu'elle garde son sens. En effet, si nous devons la transmettre à la commission des finances et nous revoir à la prochaine séance, nous la retirerions, puisque nous serions hors délai pour faire valoir le droit de préemption. La proposition de M. Marquet me semble raisonnable. Nous pourrions agencer le débat pour le début de la séance de ce soir, afin que chaque groupe puisse discuter de la proposition N° 44 pendant la pause tout à l'heure.

La présidente. Les intervenants qui ont levé la main acceptent-ils de reporter leur intervention à la séance de 20 h 30? Monsieur Sormanni, vous avez demandé la parole; voulez-vous attendre 20 h 30? (*M. Sormanni répond par l'affirmative.*) Je vois que seul M. Lescaze souhaite parler maintenant.

M. Bernard Lescaze (R). Le Conseil municipal semble malgré tout avoir une certaine dilection pour retarder les choses. Pour ma part, je suis persuadé qu'au vu des explications que vient de nous donner M. Ferrazino nous pourrions très bien voter maintenant sur le siège. Si j'ai bien compris, nous ne sommes même pas sûrs de pouvoir acheter ces 30 actions et nous serons peut-être en concours avec d'autres actionnaires. Il s'agit donc d'un crédit s'élevant au maximum à 98 000 francs. Nous ne changerons pas le fait que les actions sont nominatives et qu'il y a des créances chirographaires.

Le seul petit problème que l'on pourrait rencontrer – mais M. Ferrazino peut nous répondre sur-le-champ – se situe au-delà de l'intérêt financier. Le magistrat a d'ailleurs déjà esquissé une partie de la réponse à la question suivante: pourquoi la Ville souhaite-t-elle acquérir davantage d'actions, certes très modérément, et devenir un actionnaire un tout petit peu plus important – parce qu'elle ne l'est pas pour l'instant – d'une société privée de parking public en ville?

Je trouve que les explications de M. Ferrazino sont parfaitement claires et, étant donné la modicité du crédit, je propose qu'il nous en donne ultérieurement une complémentaire pour ceux qui le souhaitent. Mais, concernant cette autorisation de dépenser jusqu'à 98 000 francs pour 30 actions, je pense que nous devrions être raisonnables et ne pas réunir pendant la pause la commission des finances ou plutôt en discuter entre nous, car je crois que cela ne fera pas avancer davantage le débat; il n'y aura rien à ajouter. Personnellement, je proposerais – à moins que M. Ferrazino souhaite vraiment que l'on n'en parle qu'à 20 h 30 – de voter immédiatement la chose, car cela me paraît extrêmement simple, clair et net.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Ecoutez, je suis d'autant plus content si, effectivement, vous n'avez pas besoin de longs débats. Si vous êtes prêts à voter tout de suite, nous en prenons acte.

Pour répondre à votre question, Monsieur Lescaze, quant à l'intérêt pour la Ville de Genève d'augmenter sa participation au sein du Parking place de Cornavin SA, je vous dirai simplement qu'il s'agit quand même d'un parking qui a pu être construit grâce à un droit de superficie concédé par la Ville de Genève en son temps à cette société anonyme, et que, heureusement, la Ville de Genève a pris soin à l'époque de prévoir dans les statuts que la majorité des actions devait être en possession de corporations et d'institutions de droit public. Il nous paraît par conséquent parfaitement légitime que la Ville de Genève soit correctement représentée parmi ces corporations de droit public.

Soit dit en passant, le conseil de fondation de la Fondation des parkings a récemment pris la décision de se porter acquéreur, par le biais de l'exercice du droit de préemption, de nouvelles actions au sein du Parking de Plainpalais SA. Par ce biais-là, la participation de la Fondation des parkings à Plainpalais SA est récemment passée d'environ 37% à 45%. C'est le même raisonnement – et je crois qu'il est légitime – qui a été suivi tant par la fondation que par la Ville de Genève, laquelle entend pouvoir conforter ses positions à l'intérieur de ces parkings qui existent grâce aux droits de superficie qu'elle a concédés à l'époque.

La présidente. Nous nous trouvons donc confrontés à deux options: débattre immédiatement ou reporter la discussion à la séance de 20 h 30, de façon que les groupes puissent lire la proposition. Je vais mettre aux voix cette deuxième option. Si celle-ci n'est pas acceptée, nous passerons sans autre à la discussion immédiate.

Mise aux voix, la proposition de reporter le débat à 20 h 30 est refusée à la majorité (quelques abstentions).

Premier débat

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Au cours de son intervention, M. Lescaze a rappelé que nous sommes les maîtres du terrain et, dans un concordat avec des partenaires, cet élément n'est pas négligeable. Pour ma part, par rapport à l'explication donnée tout à l'heure, je trouve qu'il ne sert à rien de renvoyer la proposition en commission, je le dis ouvertement. Les arguments évoqués par M. le conseiller administratif Ferrazino sont très clairs; s'il y avait eu des questions complémentaires, elles auraient été posées par le Conseil municipal.

D'après moi, les explications ayant été données et si l'on veut rester maîtres de la situation, il faut agir vite et donc voter sur l'arrêté du présent objet avant la fin de cette séance. Dans le cas d'un renvoi en commission et si un élément nouveau apparaissait par rapport à un droit de préemption, le magistrat ne pourrait pas répondre, puisque l'objet serait à l'étude à la commission des finances, que le rapport en serait rendu dans un mois ou un mois et demi et qu'il faudrait compter en plus les trente jours de délai référendaire. Il vaut donc mieux se dire que l'on est un partenaire valable et donner pleins pouvoirs au Conseil administratif qui nous a très bien renseignés. Nous pouvons voter sans crainte qu'il nous arrive quelque chose.

Par contre, je demanderai à M. le conseiller administratif Ferrazino, lorsque des éléments interviendront ou que des accords auront lieu, de nous faire parvenir une certaine information à ce sujet, par exemple un petit texte disant: «Voilà la situation, la somme qui a été proposée a été engagée», etc. En effet, nous avons souvent voté des propositions, puis entendu tout à coup des personnes extérieures faire des remarques comme: «Ah! Tu as vu ce qu'ils ont fait à la Ville de Genève?» Nous nous disons alors: «Mais c'est bizarre, à la commission, avec le magistrat, nous nous étions mis d'accord sur un projet type.» Et l'on nous répond: «Ah! Mais il y a eu des éléments nouveaux...» Je propose donc, Madame la présidente, que M. le conseiller administratif Ferrazino, qui a très bien répondu tout

à l'heure, fasse par exemple à chaque groupe un résumé de la situation concernant les accords conclus. Tout serait alors réglé! Je trouve que cela serait du partenariat valable.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). La présente proposition me réjouit, nous pouvons constater que nous avons enfin un Conseil administratif qui aime les parkings et qui a envie d'y augmenter la participation de la Ville. (*Rires.*) Cela dit, nous constatons aussi que le Conseil administratif aime le rendement des actions, puisque celles qui rapportent entre 15 et 20% l'attirent, le satisfont.

Néanmoins, le groupe libéral s'opposera à cette proposition, car nous pensons que, si effectivement au point de vue statutaire les collectivités publiques doivent être majoritaires dans ce parking, cela est déjà le cas. S'il y a peut-être des privés intéressés à devenir actionnaires, nous préférons leur laisser le choix.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous répondrai deux choses, Monsieur Oberholzer: moi, j'ai été élu pour défendre les intérêts de la collectivité publique. Apparemment, vous avez été élu pour défendre d'autres intérêts. Nous défendons donc chacun des intérêts différents. Maintenant, il appartient au Conseil municipal de savoir s'il veut, selon ce que vous lui recommandez, défendre les intérêts des privés au détriment de ceux de la Ville de Genève. Mais je suis sûr que le Conseil municipal, dans sa majorité, défendra l'intérêt général et non pas l'intérêt particulier.

Cela dit, Monsieur Oberholzer, s'agissant des parkings et de mon amour immodéré à leur égard, je vous dirai que cet amour est d'autant plus grand qu'il s'agit de parkings construits, que ces parkings existent et qu'ils sont la plupart du temps fort mal gérés. Par conséquent, ce que les privés n'arrivent pas à faire – toujours dans le sens de l'intérêt général – les collectivités publiques devraient pouvoir y parvenir, tel est leur rôle. C'est pour cela que je crois qu'il est fort raisonnable de pouvoir augmenter notre participation afin d'atteindre cet objectif.

M. Alain Marquet (Ve). J'interviendrai très brièvement. J'ai essayé, malgré ma proposition, refusée, de discuter du présent objet lors de la pause et en me soumettant au vœu de M. Lescaze, de réfléchir très rapidement sur la proposition qui nous est faite: je la trouve doublement paradoxale. En effet, M. Ferrazino nous a dit avec une certaine fierté que les actions du Parking place de Cornavin SA permettaient de dégager un bénéfice se montant quand même à une moyenne

annuelle de 15 à 20%, et je trouve très curieux qu'il soit maintenant dans la situation de ceux qui défendent le capital et souhaitent le voir évoluer vers des dividendes toujours plus élevés. Je n'arrive pas à comprendre cela de sa part.

Le deuxième paradoxe consiste à voir M. Ferrazino souhaiter l'augmentation de la participation de la Ville dans le capital d'un parking qui, situé tel qu'il l'est au centre-ville, génère une circulation supplémentaire toujours plus importante en direction du centre-ville justement, alors que sur un autre tableau M. Ferrazino semble avoir très clairement fait montre d'une volonté farouche de développer une politique en faveur de moyens de transport respectueux de l'environnement. Voilà donc le deuxième paradoxe. Je m'explique fort mal tout cela.

Effectivement, on peut comprendre que vouloir rester maître du sol représente une perspective intéressante. Toutefois, il faudra quand même relever que, si les dividendes dont certains semblent se réjouir maintenant paraissent pour le moment élevés, il n'est pas sûr que cette perspective puisse se développer dans le temps. Eu égard aux travaux importants qui risquent d'être entrepris sur l'artère menant au parking, il n'est pas certain que les rentrées financières de ce parking suivront une droite linéaire.

Par conséquent, en ce qui me concerne, je ne voterai pas la proposition en l'état. Je peux peut-être, avec un peu d'humour, faire une suggestion: si le Conseil administratif nous propose de faire tout ce qu'il peut au conseil d'administration du parking pour obtenir l'autorisation de transformer ces places en parking à vélos, je peux éventuellement entrer en discussion. Mais, pour l'instant, pour ce qui est de garer des voitures, d'aider et de participer au capital d'une institution qui permet l'entrée et l'installation des voitures au centre-ville, je m'y opposerai.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais donner une réponse à ces propos excessifs. Je comprends que votre colère vous emporte, Monsieur Marquet. Vous savez ce que je pense du système capitaliste dans lequel nous nous trouvons. Mais nous ne vivons pas en autarcie dans une grotte au Salève, avec quelques chèvres que nous rencontrons chaque matin! Nous sommes en plein dans ce système capitaliste et nous avons un certain nombre de décisions à prendre. Je pourrais suivre votre suggestion et vous proposer d'investir partout où le rendement est le plus nul, voire négatif, en disant que telle est peut-être la meilleure critique contre le système, mais je ne crois pas que cela constituerait la meilleure manière de gérer les deniers publics dont nous avons la responsabilité. Je vous disais donc qu'il y a un élément financier bien présent et que la Ville pourrait pour une fois faire une affaire qui lui rapporte. En effet, Monsieur Marquet, cela n'est pas très fréquent, alors, quand effectivement une telle occasion s'offre à elle, eh bien, on le souligne, tout simplement.

Cependant, l'important, c'est précisément l'autre aspect que vous semblez négliger et traiter avec dérision: ces parkings existent! Ce n'est pas moi qui les ai voulus, Monsieur Marquet, ils ont été construits. On peut adopter aujourd'hui la politique de l'autruche et ne pas les voir, ne pas vouloir en tenir compte ou, au contraire et de manière plus responsable, on peut se dire qu'il vaudrait mieux participer de l'intérieur à la politique de gestion de ces parkings, comme nous le faisons déjà, mais en renforçant notre position pour influencer davantage sur celle-ci. C'est précisément de cette manière que nous pouvons y parvenir, sinon vous devriez nous dire: «Mais que la Ville de Genève sorte de la Fondation des parkings! Qu'y fait-elle? Qu'elle vende ses actions du Parking de Plainpalais SA!». Eh bien, moi, je vous dis le contraire! Au lieu de vendre le peu d'actions que nous avons dans ces parkings privés, renforçons notre position pour mener le débat de l'intérieur et faire en sorte de parvenir à une meilleure gestion desdits parkings, lesquels sont déjà construits et existent aujourd'hui.

Voilà, je ne pensais pas que cette simple proposition du Conseil administratif allait susciter un débat de la sorte. Mais ne confondez pas tout, ne vous méprenez pas sur les intentions qui sont les nôtres. Je peux vous certifier, Monsieur Marquet, puisque vous vouliez être rassuré sur ce point, qu'il n'existe aucune contradiction entre la position du Conseil administratif, qui se résume comme suit: «Ne construisons plus de nouveaux parkings au centre-ville et prenons des mesures pour réduire la circulation», et sa volonté, parallèlement, de pouvoir maîtriser la gestion des parkings et particulièrement celle des parkings privés qui existent aujourd'hui, afin de l'améliorer.

M. Daniel Sormanni (S). Tout arrive pour qui sait attendre! Je vous remercie de me donner la parole, Madame la présidente. En ce qui concerne le groupe socialiste, il approuve évidemment la présente proposition pour deux raisons: la première, c'est que, si la Ville parvient à acquérir les actions du parking Cornavin, cela lui permettra effectivement d'exercer une influence plus grande au sein du comité de gestion.

Il y a un point que je ne m'explique pas, mais qu'il sera intéressant d'aborder et sur lequel le Conseil administratif actuel devrait mener un débat: les collectivités publiques sont largement majoritaires dans ce parking; Cependant, les statuts de cette société prévoient que les actionnaires privés sont prioritaires concernant l'achat de nouvelles actions mises sur le marché. On devrait peut-être profiter du fait que les collectivités publiques sont majoritaires à l'heure actuelle pour réviser cette norme statutaire qui me paraît tout de même incongrue. En effet, à la limite, on pourrait à terme arriver à une situation où les privés deviendraient majoritaires dans ce parking, et je ne crois pas, finalement, que cela serait souhaitable, compte tenu de la politique que nous voulons développer quant aux parkings en ville.

J'exhorte donc le Conseil administratif – je suis certain qu'il le fera – à travailler sur cette problématique, de même, évidemment, qu'à exercer son influence dans la gestion des parkings, justement afin de pouvoir appliquer la politique des transports qu'il souhaite pour la Ville. Je crois que cela est une bonne chose et qu'il faut le relever en premier lieu.

La deuxième raison de notre approbation par rapport à la présente proposition est que, évidemment, il s'agit d'un excellent placement financier. Nous n'allons tout de même pas y renoncer sous prétexte que nous sommes idéologiquement parlant contre les bons revenus des actions de sociétés anonymes. Je crois que c'est aussi bien une bonne affaire en ce qui concerne la politique de gestion des parkings qu'une bonne opération financière. Par conséquent, nous devons veiller à souscrire à cette proposition.

Il serait aussi intéressant de savoir comment il se fait que la Ville de Genève, alors qu'elle a accordé les droits de superficie de ces différents parkings – de Cornavin et de Plainpalais notamment – y soit finalement si peu représentée alors qu'elle détenait les cartes maîtresses du jeu. En fin de compte – mais on ne va pas récrire l'histoire – je crois qu'elle aurait peut-être été bien inspirée à l'époque d'y être mieux représentée, afin de pouvoir mieux influencer sur la politique de gestion desdits parkings. Je suis d'avis que ce point devra être étudié par le Conseil administratif.

Voilà donc les raisons pour lesquelles, en ce qui nous concerne, nous approuverons la présente proposition sur le siège.

M. Roger Deneys (S). Je ne suis pas encore tout à fait convaincu par les propos de M. Ferrazino, même si, *a priori*, je trouvais l'idée intéressante, dans la mesure où il est certain que les collectivités publiques ont intérêt à participer au capital des parkings, au moins pour savoir ce qui s'y passe. En effet, lorsque l'on voit quelle est l'attitude des propriétaires de parkings, ne serait-ce que quand il s'agit de dévoiler les chiffres de fréquentation, on peut se poser des questions quant à leur bonne volonté de diminuer le trafic en ville; ils n'y ont évidemment aucun intérêt.

En l'occurrence, j'ai de la peine à comprendre un aspect de la proposition N° 44: alors que la Ville de Genève possède déjà 750 actions, le Conseil administratif nous propose d'en acquérir 30 de plus. Je ne vois pas très bien en quoi cela changerait les rapports de forces à l'intérieur de l'actionnariat de ce parking, ou en quoi cela nous permettrait d'exercer une influence plus grande sur sa gestion. D'autre part, je vous rendrai quand même attentifs au fait qu'il est peut-être bien beau de se dire qu'il faut participer pour pouvoir gérer, mais tout le monde sait

très bien que, par la suite, les recettes résultant de cette participation peuvent constituer une sorte de rente de situation. Comme dans le cas de l'essence pour la Confédération, on a beaucoup de peine à se dire qu'un jour on n'en tirera plus de bénéfices, parce que les rentrées fiscales réalisées par ce biais-là ne sont pas forcément remplaçables à court terme et facilement. Je n'ai pas envie, relativement à la proposition en discussion en ce moment, d'entendre dire: «Nous participons, nous touchons de l'argent, c'est bien», pour que l'on ajoute demain: «Ah non! Il ne faut surtout pas fermer ce parking, parce qu'il nous rapporte de l'argent.»

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je suis persuadé que nous avons tous ici été élus pour le bien-être de nos concitoyens, et si certains parmi nous – du moins une majorité – estiment que l'Etat est ce qui est bon pour tout le monde et qu'il veut notre bonheur, le bonheur des citoyens malgré eux, il en est d'autres dans cette enceinte pour estimer que le bonheur des citoyens commence par leur liberté individuelle et ne passe pas par la mainmise de l'Etat sur tout et n'importe quoi.

En ce qui concerne le rendement et la mauvaise gestion des parkings, puisqu'il semblerait qu'une majorité soit d'accord d'approuver le projet d'arrêté d'à peu près 100 000 francs, je me réjouis de voir dans quelques années que le rendement de ces actions passera peut-être à 40 ou 50%, quand l'Etat pourra enfin bien gérer ce parking.

En deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 98 475 francs pour l'acquisition de 30 actions nominatives associées de ses créances chirographaires de la société anonyme Parking place de Cornavin.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 98 475 francs.

Art. 3. – Les actions nominatives et la créance chirographaire seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève au patrimoine administratif. En raison de la nature de cet investissement, celui-ci ne donne pas lieu à amortissement.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions.

orales:

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse à M. Tornare ou à M. Ferrazino. Elle concerne la réhabilitation du nant Jargonant dans le parc Bertrand. Il semblerait que les travaux aient été interrompus depuis plusieurs semaines et que certains habitants aient demandé, à l'époque où il y avait encore des ouvriers, ce qui se passait. On leur a répondu que l'on ne faisait plus de travaux parce qu'il n'y avait plus d'argent. Cela est-il vrai?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Décidément, dans ce quartier, il y a toujours des ragots! Les travaux vont continuer, Monsieur Dossan,

absolument, et je pèse mes mots! C'est n'importe quoi, et M. Beer, qui est membre de votre parti, Madame Hämmerli-Lang, serait très fâché de savoir que courent de tels propos sur ce nant Jargonnant. Une séance a eu lieu dernièrement entre les services de M. Ferrazino qui s'occupent de l'énergie et le Service des espaces verts, dans mon département, afin que les problèmes d'eau soient réglés en adéquation avec l'Agenda 21; on rencontrait en effet un petit problème à ce niveau-là. Un représentant des Services industriels était également présent, car il y avait aussi des questions à régler avec eux.

J'en profite pour rassurer les habitants de ce quartier. Certains m'écrivent pour me féliciter, la *Tribune* a même publié des lettres de lecteurs me félicitant pour cette initiative, mais d'autres se plaignent, car ils ont peur pour les enfants. Je tiens à nouveau à rassurer les parents, puisque l'on nous écoute sur TV Léman bleu, et à leur dire qu'il y aura des barrières de sécurité, que les enfants ne risqueront donc rien.

M. Sami Kanaan (S). J'ai deux questions à poser. L'une s'adresse au Conseil administratif et concerne la Banque cantonale. Selon certaines informations, il semblerait que l'Etat veuille modifier la proportion du capital dans le cadre de l'augmentation de capital et parle de prendre la majorité dans cette banque. Comme s'il n'existait pas d'autres collectivités publiques membres de cette banque, en particulier la Ville de Genève. J'aimerais donc savoir si le Conseil administratif est au courant de ces velléités de l'Etat, et ce qu'il compte faire par rapport à cela. Je poserai ma deuxième question après la réponse donnée à celle-ci.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Effectivement, Monsieur le conseiller, la Banque cantonale de Genève a demandé à la Ville de Genève une recapitalisation et une participation de la Ville. Cette demande s'élève à environ 65 millions de francs et, en réalité, pour correspondre aux options statutaires et aux répartitions conventionnées, la participation de la Ville de Genève devrait s'élever à 70 millions de francs. Cela fait partie de l'étude que nous allons vous proposer dans le plan financier quadriennal, lequel va être présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Mais nous avons besoin de mettre au point certaines conditions; en effet, nous ne voulons pas engager cette procédure sous n'importe quelles conditions et nous allons vous soumettre une proposition prochainement. Mais nous sommes encore en train de travailler sur les conditions que nous avons posées au président de la banque, que nous avons rencontré lors d'une réunion il y a moins d'un mois. Nous reviendrons donc devant le Conseil municipal avec une proposition.

M. Sami Kanaan (S). Je ferai tout d'abord une remarque. J'apprécie tout à fait le soin accordé par le Conseil administratif à la préparation de ce dossier. Mais, si pendant ce temps l'Etat veut prendre la plus grande part d'augmentation de capital, ces préparatifs ne serviront à rien.

Ma deuxième question s'adresse à M. Ferrazino. Elle concerne la Semaine internationale de la sécurité routière, laquelle est apparemment prévue du 1^{er} au 7 mai 2000. C'est la Commission européenne économique des Nations Unies à Genève qui organise la Troisième Semaine internationale de la sécurité routière du 1^{er} au 7 mai. Nous sommes tous conscients des enjeux, par rapport à la promotion de la sécurité sur les routes et en particulier à la modération de la circulation dans ce but. Le magistrat est-il au courant? A-t-il envisagé que la Ville de Genève marque d'une manière ou d'une autre cet événement qui, en outre, a lieu – ou est basé, disons – à Genève mais qui est international?

M. Didier Bonny (DC). Tout d'abord, je voudrais donner le suivi d'une question que j'ai posée le mois dernier, pour dire qu'il peut être utile de le faire. Enfin, je ne sais pas si cela est dû au hasard, mais en tout cas j'avais posé une question concernant deux panneaux de limitation de stationnement à deux heures qui se trouvaient toujours à leur emplacement dans une rue placée en zone bleue. J'ai eu l'excellente surprise de constater, la semaine qui a suivi, que les deux panneaux en question ont été enlevés. Je tiens donc à remercier ici le Conseil administratif pour sa célérité. Cela fait toujours plaisir de voir que, parfois, il peut être utile d'intervenir.

J'ai maintenant une question à poser qui s'adresse particulièrement à M. Tornare. Elle concerne...

Une voix. Champel!

M. Didier Bonny. Non, elle ne concerne pas Champel, donc M. Tornare n'a pas besoin de s'énerver... D'ailleurs, je n'habite pas ce quartier et ne connais pas les éventuels ragots qui y circulent! Ma question concerne le cadran solaire qui constitue le pendant de l'horloge fleurie tant souhaité par M. Rossetti. A mon avis, ce pendant n'est pas tout à fait réussi. Je suis allé à cet emplacement pas plus tard que ce week-end et j'ai malheureusement pu constater que ce cadran solaire est en très mauvais état. Il est vrai que, du point de vue du cadre tout autour, l'herbe, les petites fleurs, etc., cela va bien, mais la surface en verre du cadran solaire est dans un tel état que l'on ne voit même plus ce qu'il y a dessous, comme les constellations; cette surface est complètement abîmée, je suppose par la pluie

et les intempéries. Je ne sais pas si le Conseil administratif a l'intention de faire quelque chose, mais ce cadran solaire est dans un si piteux état que, pour les touristes de notre ville, ce n'est franchement pas génial.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Bonny, vous avez tout à fait raison. Je n'ai jamais été persuadé non plus du bien-fondé de cette initiative concernant le cadran solaire, même si elle émanait de la bonne volonté de la personne qui l'a offerte à la Ville de Genève. J'en ai fait part à M. Beer; il faut que j'en reparle avec lui, mais je crois que l'on sera peut-être obligés de faire disparaître ce cadran solaire et de le remplacer par autre chose. Nous sommes actuellement en discussion.

M. Didier Bonny (DC). Je profite, puisque l'on est dans le quartier et que ce n'est pas celui de Champel, pour demander si la pataugeoire, c'est pour cet été ou pour l'été prochain?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Bonny, cette pataugeoire, puisque vous avez voté les crédits supplémentaires, normalement, c'est pour cet été. Je vais encore me renseigner demain matin auprès de M. Beer, mais cela avait été prévu pour cet été. Je ne sais pas si les jardiniers ont raconté aux conseillers municipaux que cela sera pour 2001, mais, à mon avis, c'est pour 2000.

M. Alain Marquet (Ve). Ma question s'adresse en fait à M. Pierre Muller, parce que c'est lui qui est en charge de la gestion du portefeuille aussi bien mobilier qu'immobilier; je pense que le Conseil administratif la lui transmettra. Nous avons appris par la presse que des actionnaires de la Banque cantonale de Genève avaient saisi la justice concernant les suspicions de malversations qui auraient été pratiquées jusqu'au récent nettoyage du conseil d'administration de cette banque. Je souhaiterais savoir si le Conseil administratif entend soutenir et suivre l'action de ces actionnaires, voire y participer lui-même d'une manière ou d'une autre au nom de la Ville de Genève et, éventuellement, saisir la justice concernant ces prétendues malversations – c'est à vérifier – à la Banque cantonale de Genève.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse partiellement au bureau et partiellement au Conseil administratif. J'ai pu constater que la convocation à

notre séance d'aujourd'hui ne figurait pas sur les tableaux d'affichage officiels que l'on connaît. J'aimerais savoir qui est responsable de ces panneaux, qui sont dans un état lamentable: des tôles complètement rouillées. Cela donne une image invraisemblable de notre ville. C'est sur ces panneaux que sont affichées les prises de position des partis lors des votations. Ces panneaux font-ils partie du domaine public ou du mobilier urbain dépendant du département de M. Ferrazino?

M. André Hediger, conseiller administratif. Je pense que c'est le Secrétaire du Conseil municipal qui doit faire suivre l'ordre du jour pour qu'il soit affiché. Quant à l'état des panneaux, j'ai reçu lundi de cette semaine 1,20 mètre de dossiers traitant du concept général de l'affichage en ville de Genève, suivant le cahier des charges discuté au sein du Conseil administratif l'automne passé. Le mois prochain, le groupe de travail de la Ville de Genève, qui compte des représentants de tous les départements, va se réunir afin d'examiner les secteurs, rue par rue, en fonction de ce nouveau concept. J'en ai averti mes collègues ce matin.

A propos des panneaux d'affichage officiels de la Ville de Genève, je suis en négociations avec la SGA (Société générale d'affichage). Normalement, ces panneaux ne sont pas compris dans la convention qui nous lie à elle, mais, puisque vous posez la question, Monsieur Queloz, je peux vous le dire ce soir, et c'est un scoop: la SGA va changer ces panneaux d'affichage afin qu'il aient le même look que les autres. Ces nouveaux panneaux seront offerts par la SGA, et nous l'en remercions.

La présidente. Les ordres du jour du Conseil municipal ne sont jamais affichés, Monsieur Queloz. Ils paraissent uniquement dans la *Feuille d'avis officielle*. Par contre, les arrêtés sont affichés. Vous voulez répliquer? Je vous en prie!

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, je parle des convocations, pas de l'ordre du jour.

La présidente. Convocations et ordres du jour ne sont pas affichés, Monsieur Queloz!

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3914
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3929
3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2001. Suite	3930
4. Motion de MM. Michel Ducret, Jean-Marc Froidevaux, Sami Kanaan, Alain Marquet, Jacques Mino, Robert Pattaroni et François Sottas: «Genève au secours des refusés d'Emmen et d'ailleurs» (M-76)	3931
5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 98 475 francs destiné à l'acquisition de 30 actions nominatives assorties de 30 créances chirographaires de la société anonyme Parking place de Cornavin (PR-44)	3941
6. Propositions des conseillers municipaux	3953
7. Interpellations	3953
8. Questions	3953

La mémorialiste:
Marguerite Conus